



Comité Subrégional
de l'Emploi et de la Formation

**APPROCHE STATISTIQUE DU SECTEUR « SERVICES
AUX PERSONNES OU NON MARCHANDS » SUR LE
TERRITOIRE DU C.S.E.F. DE MONS**

C.S.E.F. Mons – Décembre 2005

**Chargé de Recherches : Monsieur William WATELET
Chargé de Mission Trends Emploi**



Approche statistique du secteur : « Services aux personnes ou non-marchands ».

Introduction.

L'attention particulière du CSEF de Mons portée sur les « services aux personnes ou non-marchands » fait suite au constat de l'importance de ce secteur sur l'arrondissement en termes d'emplois salariés (*Situation du marché de l'emploi de l'arrondissement de Mons*, CSEF Mons, 2004).

Cette forte concentration d'emplois au sein de ce sous-secteur est particulière à la sous-région. En effet, si ce secteur est fortement développé dans l'ensemble de la Région wallonne, c'est dans la région de Mons-Borinage qu'il l'est, proportionnellement, le plus. Cette particularité de la sous-région s'expliquait notamment, par la situation de Mons en tant que chef-lieu de province, bassin de scolarité mais aussi par la faiblesse des autres secteurs.

Il importe donc de pouvoir se doter d'une vision de la réalité du secteur dans notre arrondissement. Ce sera l'objectif ici poursuivi, au travers d'une étude statistique des chiffres disponibles sur l'emploi salarié issus de l'ONSS. Nous considérerons, pour ce faire, comme faisant partie du secteur des « services aux personnes et non-marchands », les activités reprises sous ce terme par l'ONSS, dont, entre autre, l'administration, l'éducation, la santé et l'action sociale, l'assainissement des voiries et gestion des déchets, les activités récréatives, sportives et culturelles, les organismes extraterritoriaux, ...

Dans un premier temps, seront présentés l'importance du secteur dans l'arrondissement et les principaux sous-secteurs qui le composent. Par la suite chacun de ces sous-secteurs fera l'objet d'une analyse plus approfondie afin notamment de mettre en lumière les activités éventuellement porteuses d'emplois et le profil de ces travailleurs.

Finalement une troisième partie viendra apporter quelques informations en termes d'offre et de demande d'emploi dans l'arrondissement de Mons.

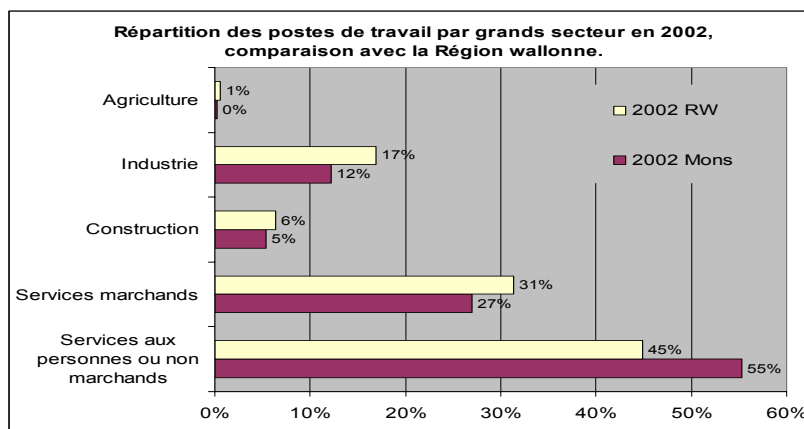
Ière partie. Importance des « services aux personnes ou non marchands » et de ces sous-secteurs sur l'arrondissement de Mons.

1. Les « services aux personnes ou non-marchands », premier secteur de l'arrondissement.

Le secteur des « services aux personnes ou non-marchands » est le premier secteur de l'arrondissement à double titre : d'une part, en termes de nombre de travailleurs résidant dans l'arrondissement occupés par ce secteur, et d'autre part, en termes de postes de travail dans des établissements¹ situés sur la zone.

1.1. Postes de travail².

Plus de la moitié, 55%, des postes de travail salarié des établissements situés dans l'arrondissement se concentre dans le secteur des « services aux personnes ou non-marchands », soit un taux de 10 points de pourcentage supérieur à celui de la Région wallonne (seulement 45% des postes wallons se concentrent dans ce secteur). L'arrondissement de Mons est celui où la part dudit secteur dans l'ensemble des postes salariés est la plus importante, devant Namur et Arlon. Les « services aux personnes ou non-marchands » est le seul secteur d'activité de l'arrondissement de Mons à y être davantage développé qu'en Région wallonne.



Sources : Onss / Calcul : CSEF Mons

Avec ses 5180 postes supplémentaires depuis 1995, c'est également le secteur qui accuse le plus haut taux de croissance de l'arrondissement, à savoir 18% de plus par rapport à l'année de référence, alors que ce taux pour l'ensemble des postes de l'arrondissement est de 6%.

1.2. Travailleurs salariés résidents³.

Parmi les cinq grands secteurs d'activités, les « services aux personnes ou non-marchands » comptent le plus grand nombre de travailleurs salariés résidant dans l'arrondissement. En effet 48% de ces travailleurs sont employés dans ce secteur, soit 32799

¹ Voir annexe : notes méthodologiques

² Voir annexe : notes méthodologiques

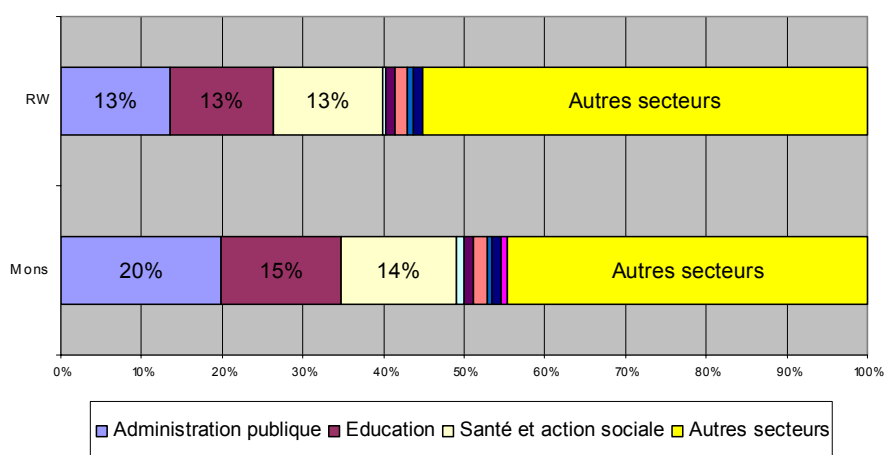
³ Voir annexe : notes méthodologiques

travailleurs, contre 22189 dans les « services marchands », 3944 dans la « construction », 9380 dans l' « industrie » et 172 dans l' « agriculture ». Cette proportion est un peu plus grande que celle observée dans l'ensemble de la Wallonie, où les travailleurs du secteur représentent 44% de l'ensemble des salariés.

Depuis 1997 le nombre de travailleurs salariés résidant dans l'arrondissement a, de manière générale, crû, mais le secteur des « services aux personnes ou non-marchands » affiche un taux de croissance légèrement supérieur à celui de l'ensemble des secteurs (+9% contre +8% pour l'ensemble des salariés de l'arrondissement).

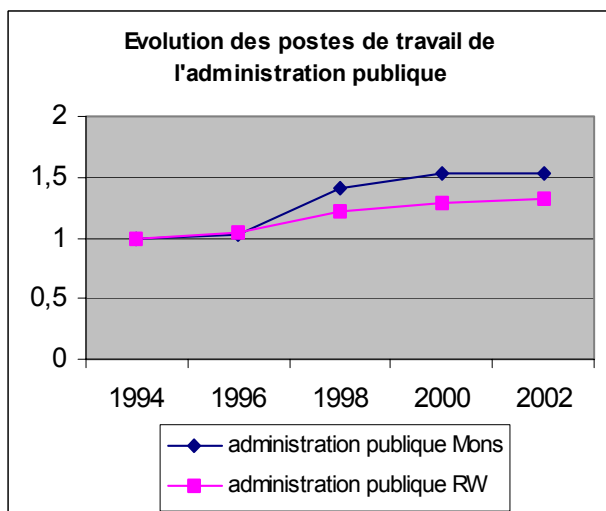
2. Les sous secteurs des « services aux personnes ou non-marchands » : répartition des postes de travail

Répartition des postes de travail détaillés par sous secteur des services aux personnes ou non-marchands en 2002 par rapport à l'ensemble des postes.

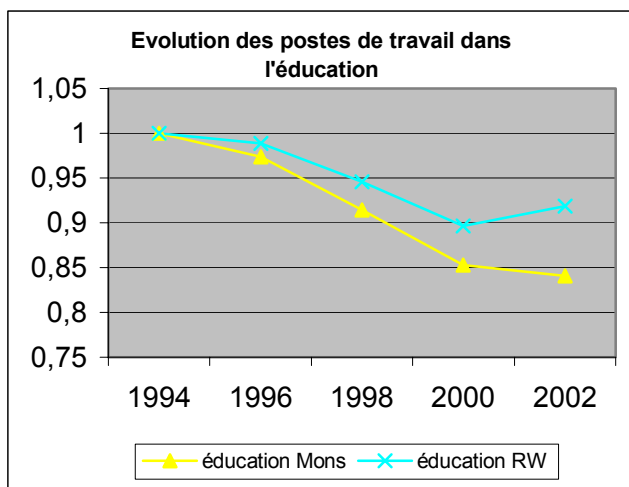
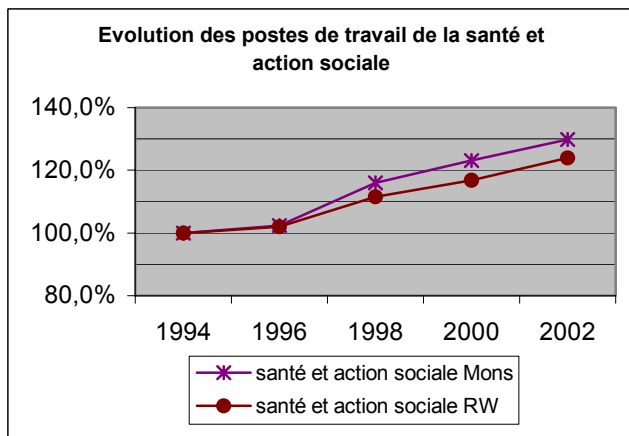


Sources : Onss / Calcul : CSEF Mons

Aussi bien en Région wallonne que dans l'arrondissement, la plupart des postes de travail du non-marchand se concentrent au sein de trois sous secteurs : l'administration publique (12433 postes de travail en 2002 pour l'arrondissement), l'éducation (9222) et la santé et action sociale (9028). Les autres sous secteurs du non-marchand ne représentent qu'à peine un peu plus qu'un dixième des postes de travail du secteur. Les trois principaux sous-secteurs sont cependant davantage développés au sein de l'arrondissement qu'en Région wallonne, tout particulièrement l'administration publique qui représente 20% de l'ensemble des postes de travail de la zone pour seulement 13% en Wallonie.



Les trois sous secteurs connaissent une évolution différente de 1998 à 2002. L'administration publique est le sous secteur qui a connu la plus forte croissance avec 53% de postes de travail en plus alors que la Région wallonne n'enregistre une hausse pour ce secteur de 31,6%. Le sous secteur de la santé et de l'action sociale connaît également une hausse, certes moindre, 29,7%, mais supérieure au taux de croissance pour le même sous secteur en



Région wallonne (23,8%). Le sous secteur « santé et action sociale » voit, tout comme l'« administration publique », sa croissance s'amorcer en 1996, mais celle-ci se maintient de manière continue jusqu'en 2002, alors que celle de l'administration publique tend depuis 2000 à s'inverser très légèrement (55 postes de travail en moins de 2000 à 2002), et ce après une forte hausse de 1996 à 2000.

Le sous secteur de l'éducation quant à lui, observe une baisse continue du nombre de postes de travail de 1994 à 2002, avec 15,9% de postes de travail en moins. Cette baisse est plus accentuée dans l'arrondissement qu'en Région wallonne (8,1% de postes de travail en moins depuis 1994), où le nombre de postes de travail entame même une légère hausse de 2000 à 2002.

Considérant le poids et l'évolution de l'« administration publique » et de la « santé et action sociale », ces deux sous secteurs feront l'objet d'une analyse détaillée dans les pages qui suivent. Bien qu'en baisse de volume d'emploi, l'éducation reste un sous-secteur où

l'emploi est important dans l'arrondissement, c'est pourquoi il sera également abordé.

Chacun de ces sous secteurs sera, dans un premier temps, brièvement analysé en termes de postes de travail (nombre, évolution, répartition selon que le travail est intellectuel ou manuel, taille des établissements,...) et en termes de salariés résidents (profil selon l'âge et le type de prestation).

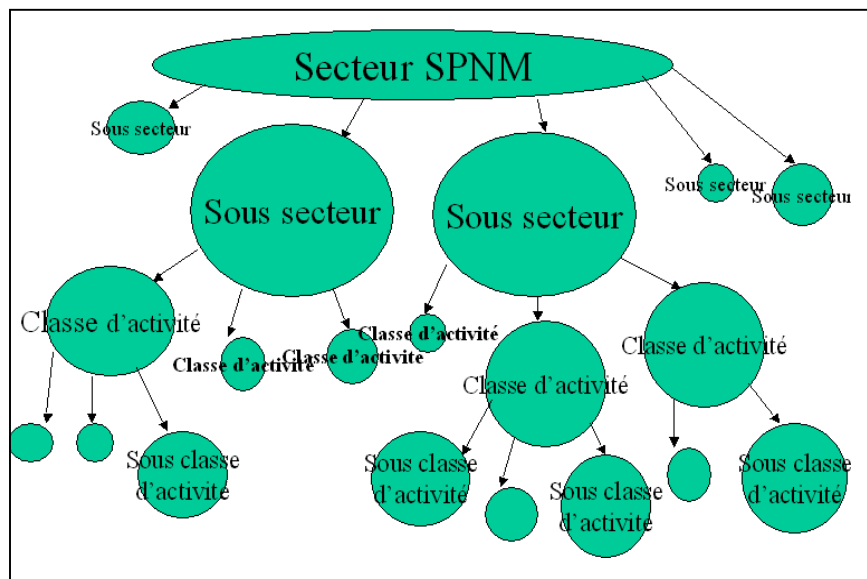
Partie II. Les trois principaux sous-secteurs non-marchands.

1. La Méthode.

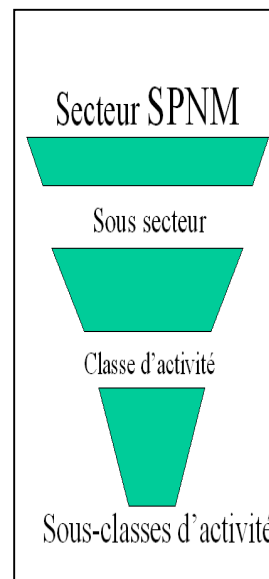
Lors de l'analyse de ces différents sous secteurs il a été nécessaire d'adopter différents niveaux d'observation, pour des raisons de disponibilité de données. La présentation par différents niveaux d'observation trouve également son origine dans la méthode utilisée afin de mettre en évidence les activités éventuellement pourvoyeuses d'emplois.

La démarche entreprise consiste à explorer les différents sous-secteurs des *services aux personnes ou non-marchands* en les détaillant le plus possible, et d'observer le poids et l'évolution, en termes de postes de travail, des subdivisions qui les composent. Nous sommes partis du secteur *services aux personnes ou non-marchands* que nous avons détaillé en sous-secteurs, ce sont ces sous secteurs que nous allons maintenant détailler en classes et sous classes d'activité. Tout comme lors de la subdivision du secteur des services aux personnes ou non-marchands, toutes les subdivisions ne feront pas l'objet d'une attention particulière, seules le seront, celles dont le nombre de postes de travail ou l'évolution récente le justifie.

Subdivisions du secteur en sous-secteurs, activités et sous-activités

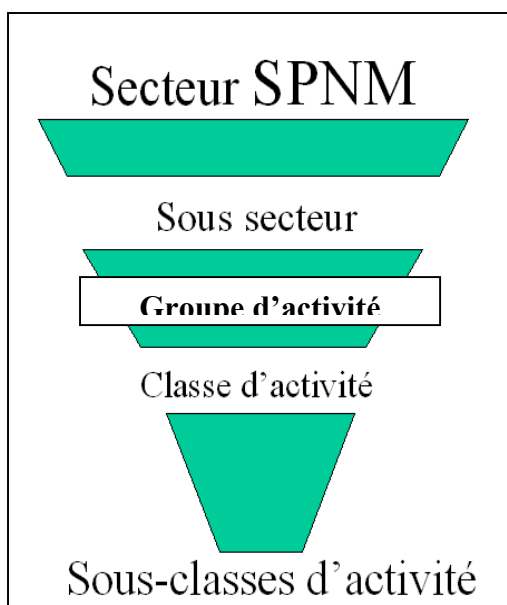


Du global au détail



NB : SPNM= « Services aux personnes ou non-marchands »

Dit plus simplement, la démarche entreprise consiste à partir du niveau d'observation le plus global (le secteur des services aux personnes ou non-marchands) au plus précis (les sous-classes d'activités), un niveau d'observation plus large englobant un plus détaillé.



Une fois les activités « porteuses » d'emploi identifiées, nous étudierons le profil des travailleurs qui y sont occupés, leur type de prestation et leur âge. Cette analyse se fera quant à elle sur base des données concernant les travailleurs salariés résidents. Ces données n'offrant pas le même degré de détail au niveau des activités que les données précédemment utilisées, il sera nécessaire d'adopter un niveau d'observation plus global : celui du groupe d'activité. Le profil du travailleur ainsi obtenu ne sera pas celui de la sous classe d'activité identifiée mais celui du groupe d'activité comprenant cette sous-classe.

Les données concernant les travailleurs salariés comportent cependant deux limites. La première réside dans la « perte » d'une partie des données concernant les travailleurs des « administrations provinciales et locales » pour lesquels on ne dispose pas de détails concernant les types de prestations ni leur type d'activité. Les travailleurs repris dans cette catégorie sont non seulement ceux qui sont occupés dans les administrations communales et provinciales au sens strict, mais également ceux des établissements publics dépendants des communes et des provinces, de fédérations de communes, certains organismes économiques régionaux, certains organismes désignés par le Roi, ...⁴ Ne pouvant les classer dans un type d'activité particulier (administration, éducation, santé, ...), ces travailleurs seront de surcroît écartés de nos analyses centrées sur un sous-secteur, groupe d'activité précis. Ces travailleurs représentent 26% des travailleurs du non-marchand.

La seconde est la classification du travail intérimaire et saisonnier. Les travailleurs intérimaires et saisonniers sont classés le plus souvent dans le groupe d'activité « sélection et fourniture de personnel » (94% de ces travailleurs son classés dans ce groupe). N'étant pas classés dans le secteur où ils travaillent réellement mais dans celui de l'agence interim qui les emploie, il est difficile d'évaluer le nombre d'intérimaires employés dans un secteur étudié.

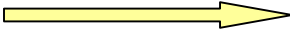
Malgré ces réserves, les données analysées permettront tout de même de se faire une idée du profil des travailleurs de l'activité identifiée.

⁴ Voir annexe : notes méthodologiques

2. Le sous secteur administration publique.

2.1. Introduction.

Comme expliqué précédemment le but est d'aller le plus possible dans le détail des activités qui composent le sous secteur et d'y repérer les activités dont le nombre de postes de travail ou l'évolution interpelle. Le tableau ci-dessous permettra de mieux comprendre les différents niveaux d'observation par lequel nous passerons dans notre analyse.



Sous secteurs	Groupes d'activité	Classes d'activités	Sous classes d'activités	Nombre de postes à Mons
Administration publique	Administration générale, économique et sociale	Administration publique générale	Administration centrale	1014
			Administration communautaire et régionale	177
			Administration provinciale	2651
			Administration communale, à l'exclusion des C.P.A.S.	2728
			C.P.A.S.	1119
			Intercommunales à vocation générale	0
		Activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture et aux autres matières sociales	Activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture et aux autres matières sociales	392
		Activités d'organismes publics relatives aux matières économiques	Activités d'organismes publics relatives aux matières économiques	846
		Activités auxiliaires des administrations	Activités auxiliaires des administrations	168
		Services collectifs généraux	Affaires étrangères	Affaires étrangères
	Défense		Défense	486
	Justice		Tribunaux	391
			Prisons et institutions assimilées	289
			Autres activités relatives à la justice	40
	Sécurité publique		Services de la sûreté	0
			Gendarmerie	617
	Protection civile	Police	565	
	Sécurité sociale obligatoire	Sécurité sociale obligatoire	Protection civile	375
			Sécurité sociale obligatoire, à l'exclusion des mutuelles	288
			Mutuelles	248
		Autres organismes de sécurité sociale	32	

Sources : ONSS, données 2002.

Après une brève description générale du sous secteur et en termes de postes de travail et en termes de travailleurs salariés nous investiguerons progressivement dans le détail les différentes classes et sous classes d'activité.

2.2. L'administration publique (nace 2): approche globale.

2.2.1. Caractéristiques et évolution des postes de travail

Sur le territoire du CSEF:

Postes de travail	Nombre de postes de travail en 2002	12433
	% par rapport à l'ensemble des postes de travail en 2002	20%
	Evolution de 1994 à 2002	+53%
	Rapport public / privé en %	98% / 02%
	Rapport hommes / femmes en %	53% / 47%
	Rapport manuels / intellectuels en %	27% / 73%

Etablissements	Nombre d'établissements total	183
	- de moins de 10 postes de travail	103
	- de plus de 200 postes de travail	15

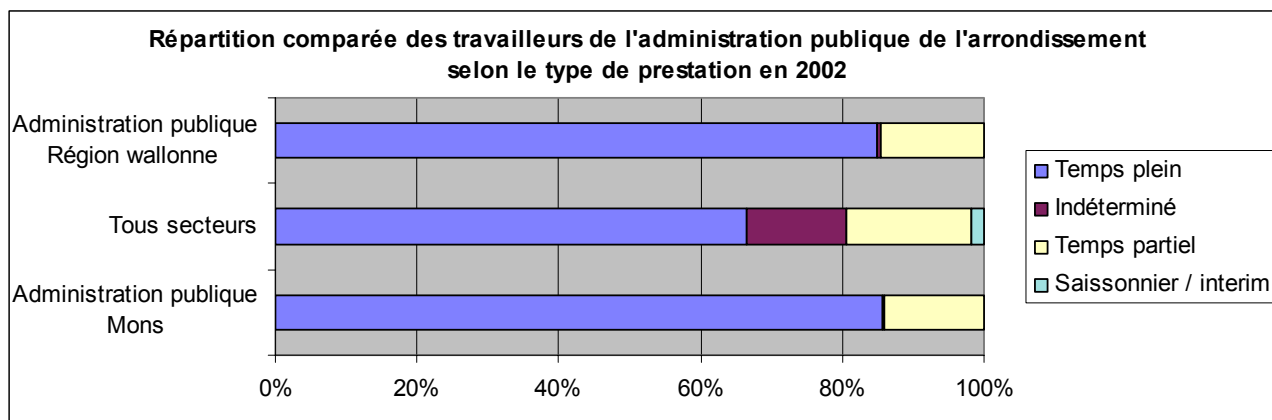
Sources : ONSS

Nous avons déjà pu constater l'importance en termes de nombre de postes de travail (12433) ainsi que l'évolution positive (+53%) du sous secteur de l'administration publique en première partie de ce rapport. Notons tout de même que ces postes de travail sont pour la plupart intellectuels (73%) et que la quasi totalité de ceux-ci sont publics, à l'exception de ceux occupés au sein des mutuelles. Le sous-secteur compte 183 établissements dont une majorité est de taille réduite (103 établissements proposent moins de dix postes de travail). Bien que les établissements de grande taille soient nettement moins nombreux (quinze établissements de plus de 200 postes de travail), ils regroupent deux tiers du total des postes du sous-secteur. Parmi ces établissements, deux dépassent l'effectif des 1000 postes de travail.

Ces données varient selon les activités considérées au sein de l'administration publique. Ce sont ces activités qui seront détaillées ci-après (point 2.3.).

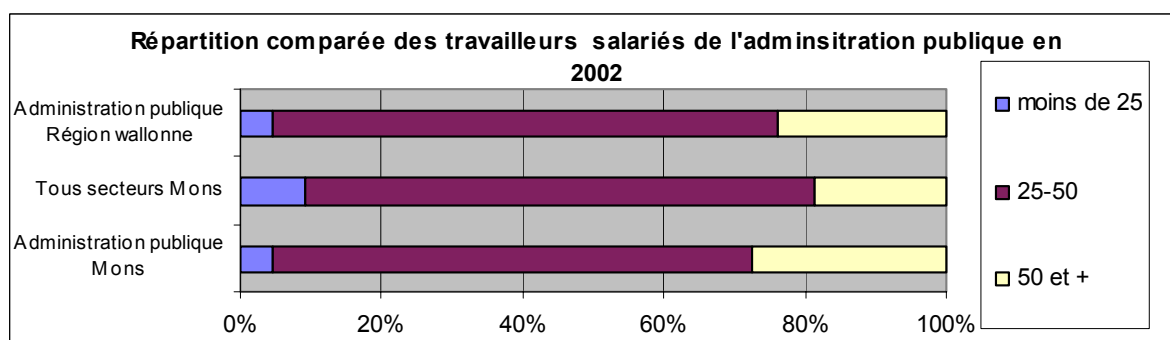
2.2.2. Profil des travailleurs salariés résidents.

L'unité d'observation sera, à présent, le travailleur salarié résidant dans l'arrondissement et occupé au sein du secteur analysé et non plus le poste de travail au sein d'un établissement situé dans l'arrondissement (voir plus haut, les paragraphes concernant la méthodologie). Comparativement à l'ensemble des secteurs l'administration publique est marquée par un très haut taux d'occupation à temps plein, 86% des travailleurs presentent en effet un temps plein dans le sous secteur pour 66% dans l'ensemble des secteurs. Ce même type de taux se retrouve dans la proportion wallonne de temps plein au sein de l'administration publique. Le taux de temps partiel par rapport au temps plein est resté stable de 1998 à 2002.



Avec 27,5% de travailleurs âgés de plus de 50 ans à Mons, l'administration publique est un secteur relativement âgé, alors qu'au sein de l'ensemble des secteurs sur l'arrondissement moins de 20% ont plus de 50 ans. Si la Région wallonne compte également un taux élevé de travailleurs de plus de 50 ans (23,8%), celui-ci est moindre que dans l'arrondissement.

Aussi bien à Mons qu'en Wallonie le taux de jeunes travailleurs est relativement faible dans le sous secteur administration publique par rapport à l'ensemble des secteurs. L'analyse de l'évolution entre 1998 et 2002 des différentes tranches d'âge ne présente qu'une faible augmentation des travailleurs de moins de 25 ans (+27% mais cela correspond à un faible nombre en valeur absolue), alors que la tranche des plus de 50 ans observe hausse de +36%. La tranche des 25-50 ans est de surcroît en baisse.



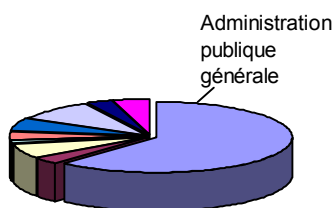
On peut donc caractériser la population des travailleurs du sous-secteur comme étant « âgée » (taux élevé des plus de 50 ans et faible taux des moins de 25 ans) et prestant généralement des temps pleins.

2.3. Les postes de travail de l'administration publique : approche détaillée

2.3.1. Détail en classes d'activité (nace 4)

C'est l'« administration publique générale » avec 61% des postes du sous-secteur (soit 7689 postes de travail sur les 12433 de l'administration) qui est la classe d'activité la plus importante. Parmi les autres classes qui composent l'administration publique, on retrouve entre autres: les activités d'organismes publics relatives aux matières économiques (7%), la sécurité publique (10%), et la justice (7%).

Répartition des postes de travail de l'administration publique par classe d'activité en 2002.



De 1998 à 2002 l'administration publique générale a vu son nombre de postes de travail croître de 2681 postes, soit un taux d'accroissement, pour la période, de +54%, un taux nettement supérieur à celui de la même classe d'activité en Wallonie. Cette progression a principalement eu lieu de 1996 à 1998 avec 2598 postes de travail supplémentaires, après une légère baisse de postes entre 1994 et 1996. De 1998 à 2002 le nombre de postes de travail continue à croître légèrement (+299 postes de travail).

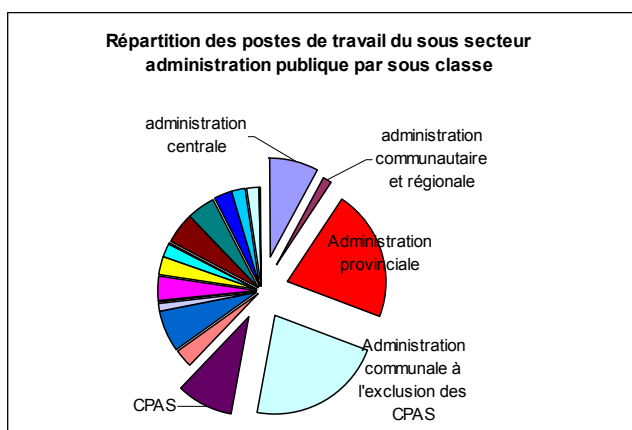
Classes d'activité	Postes de travail		Evolution 1994-2002	
	1994	2002	Mons	RW
Administration publique générale	5008	7689	154%	122%
sécurité publique	1029	1182	115%	112%
Activités d'organismes publics relatives aux matières économiques	133	846	636%	1015%
Justice	451	720	160%	170%
Sécurité sociale obligatoire	608	568	93%	100%
Défense	471	486	103%	108%
Activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture et aux autres matières sociales	145	392	270%	334%
pompiers et protection civile	131	375	286%	140%
Activités auxiliaires des administrations	151	168	111%	111%
Affaires étrangères	0	7		975%

Source: onss / Calcul: csef

Plusieurs classes d'activités ont un taux de croissance pour la période observée largement supérieur à celui observé pour l' « administration publique générale » mais leur nombre de postes reste fortement inférieur et cette croissance est souvent due à une décentralisation de certaines compétences.

Bref l'administration publique générale, vu le nombre de postes de travail qu'elle représente et l'évolution de ces derniers de 1994 à 2002 a été la classe d'activité qui a certainement le plus contribué à faire croître le nombre de poste de travail au sein du sous secteur « administration publique ».

2.3.2. Détail en sous classes d'activité (nace 5).



Au sein de l'administration publique générale, ce sont surtout dans les « administrations provinciales » et les « administrations communales à l'exclusion des CPAS » que l'on retrouve le plus de postes de travail, à savoir respectivement 2651 et 2728 postes de travail. Ces deux sous classes à elles seules représentent 43% des postes du sous secteur administration publique.

Sur le territoire du CSEF:

		Administration	
		provinciale	communale
Postes de travail	Nombre de postes de travail en 2002	2651	2728
	% par rapport à l'ensemble des postes de travail en 2002	4%	4%
	Rapport public / privé en %	100% / 0%	100% / 0%
	Rapport hommes / femmes en %	41% / 59%	52% / 48%
	Rapport manuels / intellectuels en %	17% / 83%	42% / 58%
Etablissements	Nombre d'établissements total	4	16
	- de moins de 10 postes de travail	1	3
	- de plus de 200 postes de travail	1	4

Sources : ONSS

Ces deux sous-classes sont exclusivement publiques. Les postes de travail sont majoritairement intellectuels, mais si l'administration provinciale ne compte que 17% de postes manuels, les administrations communales elles en comptent 42%. Ce plus haut taux de postes manuels explique peut-être partiellement la différence de répartition homme/femme, répartition à l'avantage des femmes pour les administrations provinciales, et à celle des hommes pour les administrations communales.

Quatre établissements se partagent les postes de travail de la sous classe « administration provinciale ». 2455 de ces 2651 postes se concentrent au sein d'un seul établissement.

Ce cheminement du niveau d'observation le plus global au plus détaillé a permis aux deux sous secteurs détaillés ci-dessus de se distinguer.

2.4. Le profil des travailleurs : approche détaillée.

Les travailleurs des sous classes identifiées ci-dessus sont repris dans les bases de données des travailleurs salariés résidents comme travailleurs des « administrations provinciales et locales ». Nous disposons donc de peu de données concernant leur type de prestation et leur âge (voir point 1 de la partie II, Méthode).

On peut présumer qu'en termes de prestation les travailleurs des administrations provinciales et communales ont un profil similaire à celui des travailleurs du sous-secteur administrations publiques, à savoir un taux de temps plein élevé.

La même déduction peut être également tirée par rapport à la structure d'âge des travailleurs, et considérer que le taux de travailleurs âgés est relativement élevé.

3. Sous secteurs « santé et action sociales »

3.1. Introduction.

sous secteurs		classe d'activité	sous classe d'activité	nombre de postes à Mons	
Santé et action sociale	Activités pour la santé humaine	Activités hospitalières	Activités hospitalières	3532	
		Pratique médicale	Pratique médicale	578	
		Pratique dentaire	Pratique dentaire	14	
		Autres activités pour la santé humaine	Laboratoires médicaux		89
			Ambulances		30
			Activités paramédicales, à l'exclusion des kinésithérapeutes		89
			Kinésithérapeutes		4
			Centres de collecte de sang, banques d'organes et similaires		12
			Autres activités relatives aux soins de santé, n.d.a.		0
	Activités vétérinaires	Activités vétérinaires	Activités vétérinaires	55	
	Action sociale	Activités d'action sociale avec hébergement	Instituts pour mineurs handicapés		864
			Orphelinats		
			Instituts pour enfants en difficulté		294
			Instituts pour adultes handicapés		438
			Maisons de repos pour personnes âgées		1559
			Autres activités d'action sociale avec hébergement n.d.a.		41
		Activités d'action sociale sans hébergement	Crèches et garderies d'enfants		292
			Ateliers protégés		465
Autres activités d'action sociale sans hébergement, n.d.a.				546	
		Centres P.M.S. et centres d'orientation ou reformation professionnelle		126	

Sources : ONSS, données 2002.

3.2. Santé et action sociale (nace 2) : approche globale.

3.2.1. Caractéristiques et évolution des postes de travail.

Sur le territoire du CSEF:

Postes de travail	Nombre de postes de travail en 2002	9028
	% par rapport à l'ensemble des postes de travail en 2002	14%
	Evolution de 1994 à 2002	+ 29,7%
	Rapport public / privé en %	38% / 62%
	Rapport hommes / femmes en %	47% / 53%
	Rapport manuels / intellectuels en %	22% / 78%

Etablissements	Nombre d'établissements total	332
	- de moins de 10 postes de travail	198
	- de plus de 200 postes de travail	11

Sources : ONSS

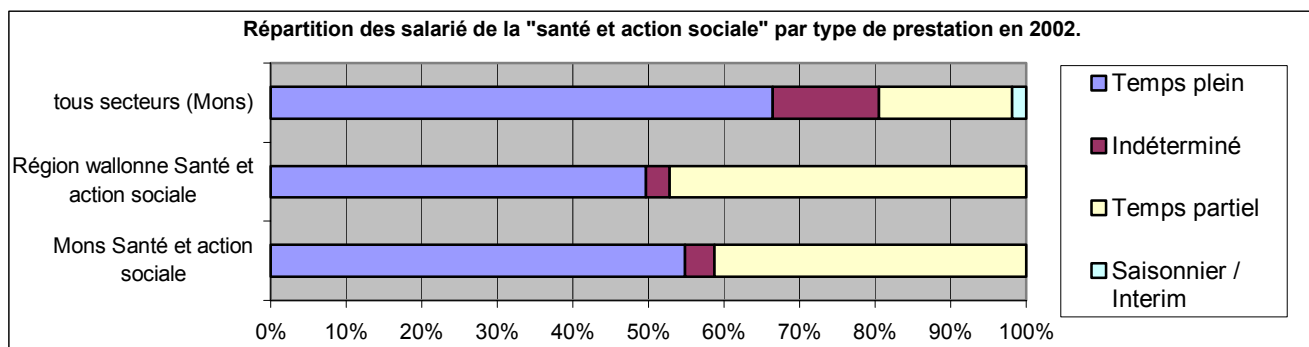
La « santé et l'action sociale » était le troisième sous-secteur en termes de nombre de postes de travail du secteur non-marchand et affichait une croissance continue de 1996 à 2002.

Ces postes de travail sont majoritairement des postes intellectuels et sont à 53% occupés par des femmes. Plus de la moitié des établissements sont de petite taille, mais 4776 des 9028 postes sont concentrés au sein des onze établissements de plus de 200 postes.

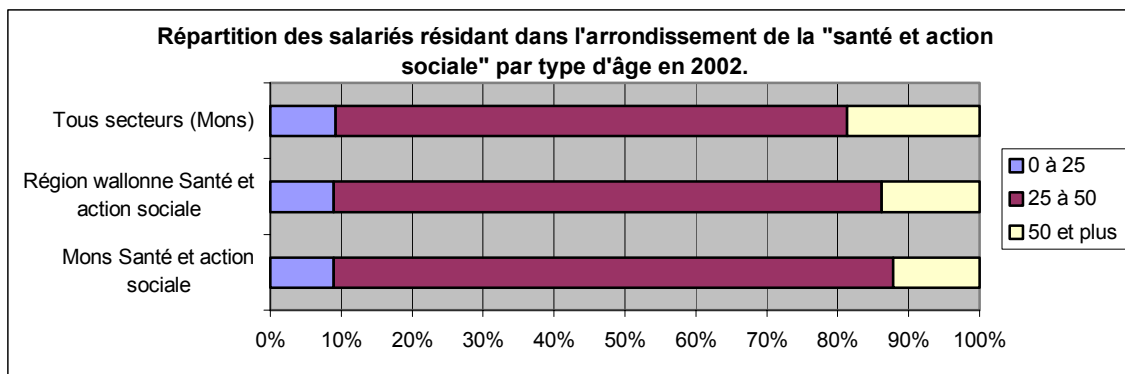
Notons finalement que plus de 60% des postes de travail sont des emplois privés.

3.2.2. Profil des travailleurs.

Le sous secteur de la « santé et action sociale » est marqué par un haut taux de travailleurs à temps partiel. Les travailleurs du sous secteur résidant à Mons n'y échappent évidemment pas mais voient leur taux de travailleurs à temps plein du sous secteur (55%) plus élevé qu'en Région wallonne (à peine 50%).



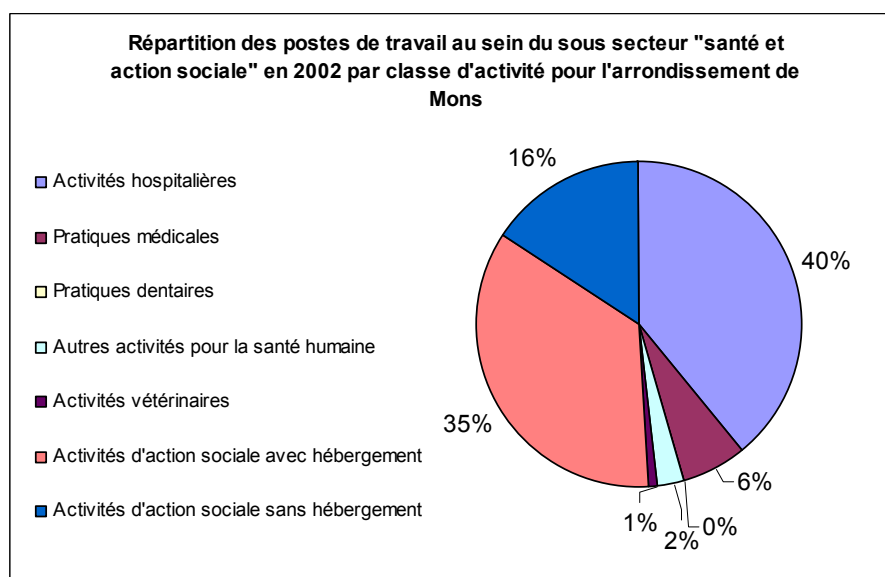
En ce qui concerne la structure d'âge des travailleurs, on observe que le taux de travailleurs de plus de 50 ans est relativement faible avec un taux de 12%, taux légèrement plus faible que celui observé en Région wallonne (14%) pour le même sous secteur, mais surtout nettement plus faible que celui de l'ensemble des sous secteurs (19%).



Le sous secteur est donc marqué par un fort taux de temps partiel et un taux relativement faible de travailleurs âgés de plus de 50 ans et ce de manière plus marquée à Mons.

3.3. Les postes de travail du sous secteur « santé et action sociale » : approche détaillée.

3.3.1. Détail en classes d'activités

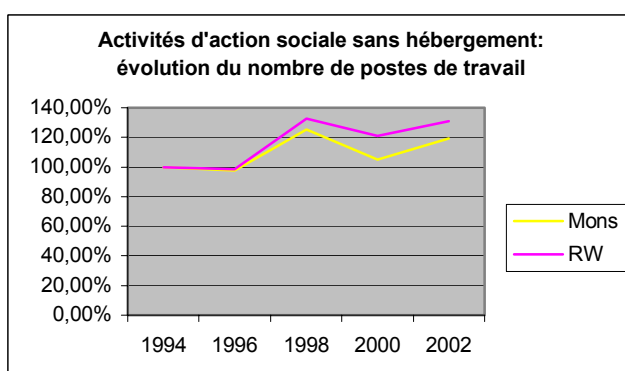
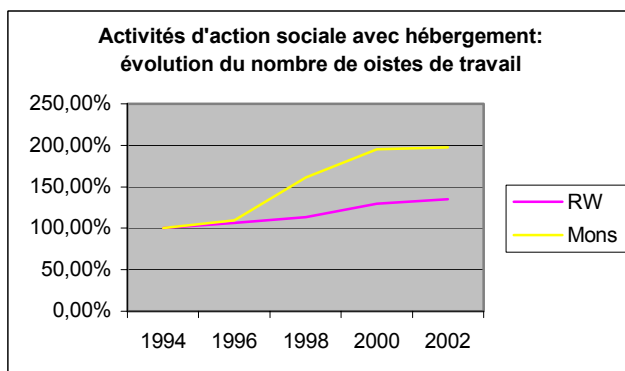
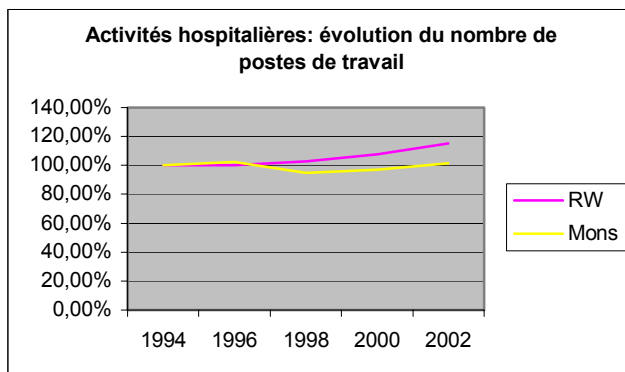


Trois classes d'activités se distinguent au sein du sous secteur : les « activités hospitalières », les « activités d'action sociale avec hébergement » et dans une moindre mesure les « activités d'action sociale sans hébergement ». A elles-trois, elles représentent plus de 90% du nombre de postes dans le sous secteur.

Classe d'activité	1994	2002	Evolution 1994-2002	
	Mons		Mons (%)	RW (%)
Activités hospitalières	3475	3532	102%	115%
Pratiques médicales	579	578	100%	83%
Pratiques dentaires	8	14	175%	108%
Autres activités pour la santé humaine	10	224	2240%	257%
Activités vétérinaires	69	55	80%	89%
Activités d'action sociale avec hébergement	1618	3196	198%	135%
Activités d'action sociale sans hébergement	1199	1429	119%	131%

Source: Onss / calcul: csef

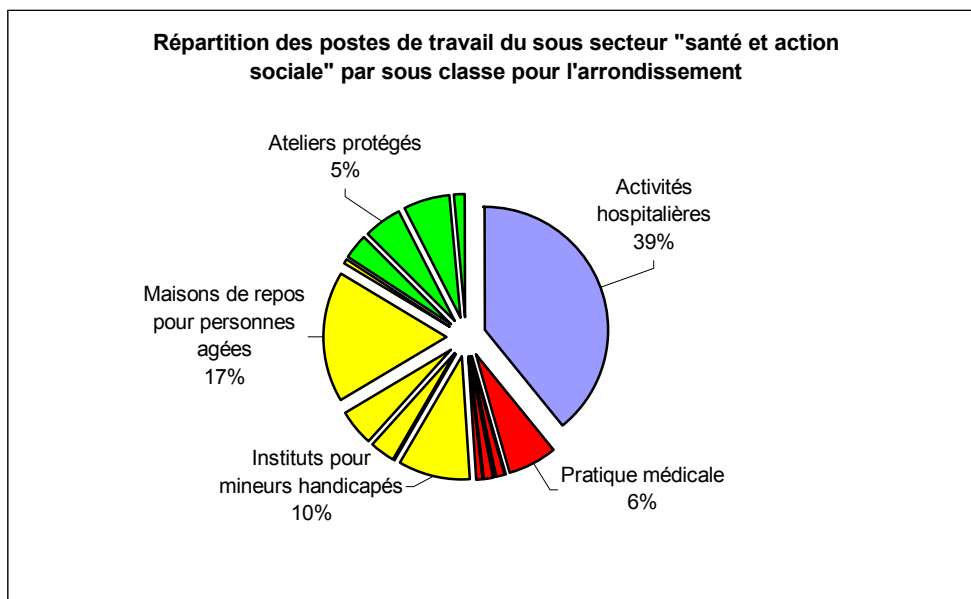
Parmi les trois classes d'activité mises en exergue plus haut, l'« activité d'action sociale avec hébergement » se démarque nettement avec ses 1578 postes de travail en plus entre 1994 et 2002, doublant quasiment son effectif de l'année de référence. Bien que ce soit au sein de l'« activité hospitalière » que le nombre de postes de travail est le plus élevé, ceux-ci n'ont augmenté que de 57 unités depuis 1994. Les « activités d'action sociale sans hébergement » quant à elles connaissent une croissance de près de 20%, à savoir 230 postes de travail supplémentaires depuis 1994.



Non seulement les « activités d'action sociale avec hébergement » est la classe d'activité qui connaît l'évolution la plus significative mais c'est également la seule dont la croissance est supérieure à Mons par rapport à celle de la Région wallonne. Les classes d'activités « activités hospitalières » et « activités d'action sociale sans hébergement » ont une croissance inférieure à celle de la Wallonie.

Pour ces deux dernières classes d'activité on observe une tendance à une croissance supérieure sur les dernières années de la période observée. En effet après une baisse du nombre de postes de travail entre 1998 et 2000 dans la classe « activité d'action sociale sans hébergement », ce nombre est en hausse de 2000 à 2002. Pour les « activités hospitalières », après une diminution du nombre de postes de 1994 à 1998, la tendance semble s'être réorientée légèrement à la hausse de 1998 à 2002. Les « activités d'action sociale avec hébergement » ont quant à elles enregistré une forte hausse du nombre de postes de 1996 à 2000, mais leur nombre stagne entre 2000 et 2002 avec une augmentation seulement de 43 unités.

3.3.2. Détail en sous-classes d'activité de la santé et action sociale (4^{ème} colonne).



La classe « activités hospitalières » ne fait pas l'objet d'une ventilation en sous-classe, il n'est donc pas possible d'identifier les activités regroupées sous ce label.

La classe « activités d'action sociale avec hébergement » est quant à elle ventilée en plusieurs sous classes, l'une d'elle se distingue: celle des « maisons de repos pour personnes âgées », qui représente sur l'arrondissement, 1559 postes de travail. Les autres sous-classes d'activités représentent un nombre de postes relativement peu élevé.

Sur le territoire du CSEF:

		Activités hospitalières	Maisons de repos pour personnes âgées
Postes de travail	Nombre de postes de travail en 2002	3532	1559
	% par rapport à l'ensemble des postes de travail en 2002	6%	3%
	Rapport public / privé en %	38% / 62%	16% / 84%
	Rapport hommes / femmes en %	18% / 82%	11% / 89%
	Rapport manuels / intellectuels en %	17% / 83%	54% / 46%

		17	58
Etablissements	Nombre d'établissements total	17	58
	- de moins de 10 postes de travail	5	12
	- de plus de 200 postes de travail	8	1

Sources : ONSS

Les activités hospitalières représentent 3532 postes de travail, occupés dans 17 établissements dont une majorité sont privés (11 établissements), et un peu moins de la moitié sont de grande taille (huit de plus de 200 postes de travail dont trois de plus de 500). Les postes de travail sont majoritairement occupés par des femmes, sont quatre fois sur cinq de type intellectuel et se concentrent majoritairement au sein du secteur public.

Les maisons de repos pour personnes âgées représentent 57 établissements au sein de l'arrondissement, dont beaucoup sont de taille relativement réduite (49 comptent moins de 50

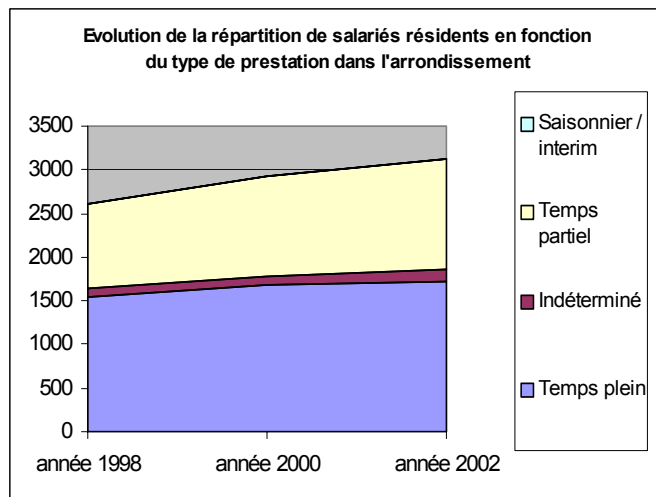
postes de travail). Quelle que soit la taille des établissements, le secteur privé est davantage représenté en termes de postes de travail par rapport au public. Une très grande partie des postes de travail sont détenus par des femmes (89%) et la part des postes de travail manuel est de 54%. Ce taux de travailleurs manuels relativement élevé tranche avec la large majorité de postes intellectuels que l'on retrouve dans l'ensemble du sous secteur de la santé et de l'action sociale (73%, cf. supra).

3.4. Le profil des travailleurs : approche détaillée.

Le profil des travailleurs du sous secteur « santé et action sociale » était surtout marqué par un fort taux de temps partiel et un faible taux de travailleurs de plus de 50 ans. Nous allons à présent adopter un niveau d'observation un peu plus détaillé. Nous analyserons d'une part, le profil des travailleurs du groupe d'activité (nace 3, 2^{ème} colonne du tableau de l'introduction) « Action pour la santé humaine », et d'autre part celui de l'« action sociale » qui englobent respectivement les « activités hospitalières » et les « maisons de repos ». Ces deux analyses permettront de nous faire une idée la plus proche possible de la réalité des travailleurs du secteur résidant dans l'arrondissement.

3.4.1. Les salariés résidents du groupe d'activité « action sociale ».

Bien qu'important, le taux de prestation à temps partiel à Mons (40,6%) est plus faible que pour la Région wallonne (48,5%). Ce taux est aussi légèrement plus faible que celui du sous secteur qui l'englobe (41,3), celui de la santé et de l'action sociale (voir plus haut). La répartition des types de prestation est fortement différenciée selon le sexe du salarié, alors que

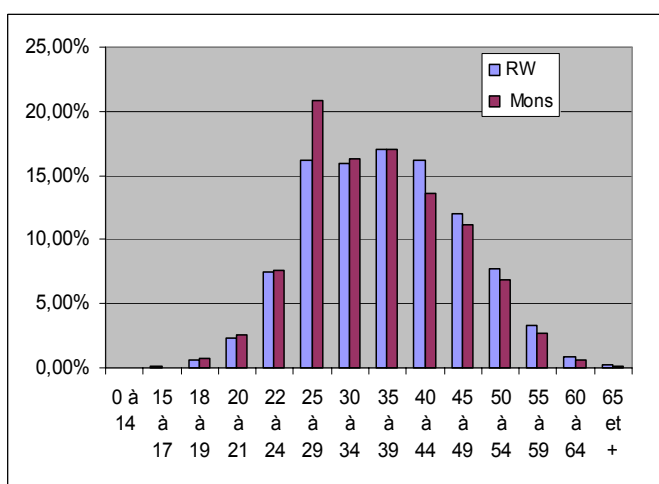
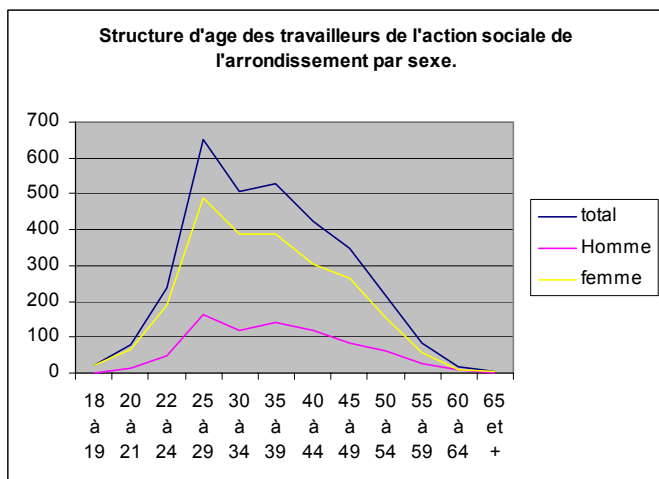


seulement 21% des hommes prestent des temps partiels, ce pourcentage est de 47 % pour les femmes. Rappelons que celles-ci sont majoritaires au sein du secteur.

De 1998 à 2002, le taux de croissance du nombre de prestations temps plein est au moins deux fois plus faible que celui des prestations temps partiel (+12,7% de temps plein contre +30,8% de temps partiel). Sur ces quatre années, l'arrondissement a compté 195 salariés résidents supplémentaires prestant un temps plein pour 298 prestant un temps

partiel.

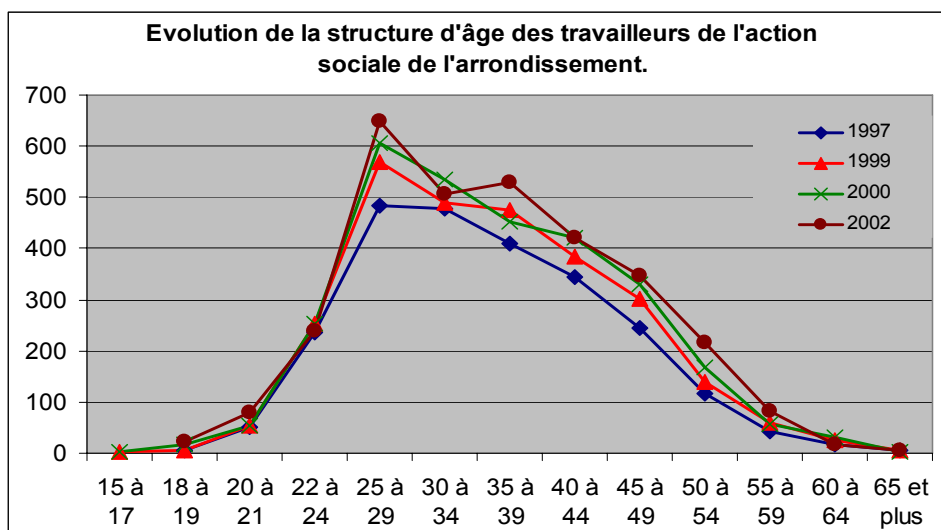
Il y a donc une tendance forte à de plus en plus de prestations à temps partiel dans l'action sociale. Alors que celles-ci concernaient 37% des travailleurs salariés en 1998, elles concernent en 2002, 40,6%.



En ce qui concerne l'âge des travailleurs de l'action sociale, on constate un faible taux de travailleurs de plus de 50 ans, à peine 10% alors que ce taux est de 19% pour l'ensemble des secteurs dans l'arrondissement. Mais une analyse de la répartition par âge fait non seulement ressortir des singularités par rapport à la répartition dans l'ensemble des secteurs mais également par rapport à la région. En effet, les travailleurs de l'action sociale sont généralement « jeunes », comparé à la répartition des travailleurs par tranche d'âge dans l'ensemble des secteurs, mais cette « jeunesse » du groupe d'activité est d'autant plus marquée dans l'arrondissement avec un taux particulièrement élevé de 25-29 ans et un taux comparativement plus faible au-delà de 40 ans.

En comparant la structure d'âge par sexe, on se rend compte que ce taux élevé de travailleurs dans la tranche 25-29 ans suivi d'un faible taux dans les tranches d'âges suivantes s'observe davantage chez les femmes que chez leurs collègues masculins.

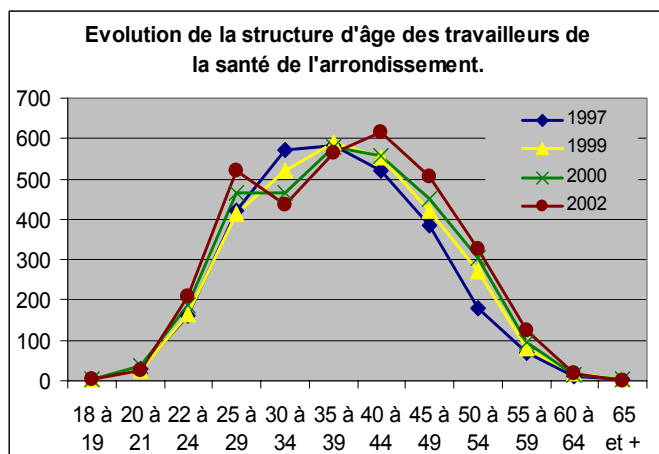
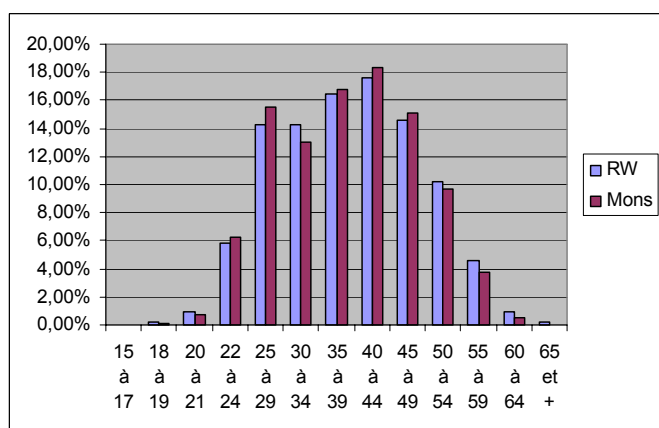
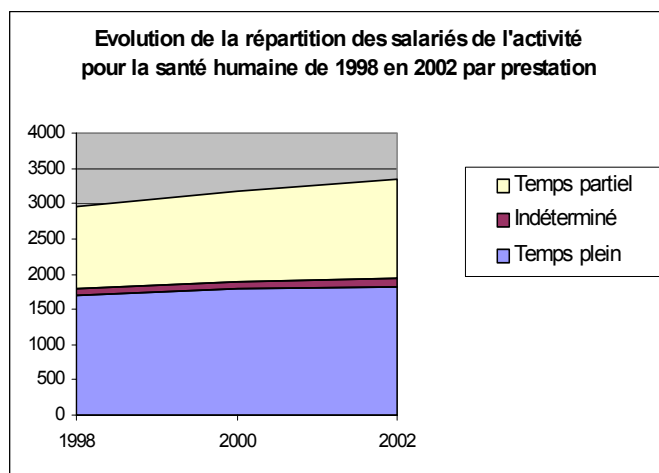
L'évolution de la structure d'âge l'« action sociale » à Mons révèle que, sa configuration actuelle est relativement neuve avec un taux de 25-29 ans qui continue à croître, un taux de travailleurs âgés de 30 à 34 ans qui stagne et celui des 35 à 39 ans qui paradoxalement augmente.



Suite à l'analyse du profil des salariés de l'action sociale, il ressort que le temps partiel est, non seulement présent à un taux élevé, particulièrement chez les femmes, majoritaires au sein de ce groupe d'activité, mais également que son taux a tendance à augmenter de plus en

plus. Une autre tendance est celle d'une population de travailleurs jeunes : les travailleurs de plus de 50 ans sont peu nombreux ; la tranche d'âge la plus représentée est celle des 25-29 ans, et est celle qui a connu la plus grande augmentation ; pour les tranches suivantes, les taux baissent progressivement de manière générale jusqu'à l'âge de la retraite, excepté le taux des 35-39 ans qui est supérieur aux 30-34 ans. Ces tendances, et aux temps partiels et à une jeunesse de la population de travailleurs, s'observaient déjà en 1998. Celles-ci se sont accentuées au fil des quatre années observées.

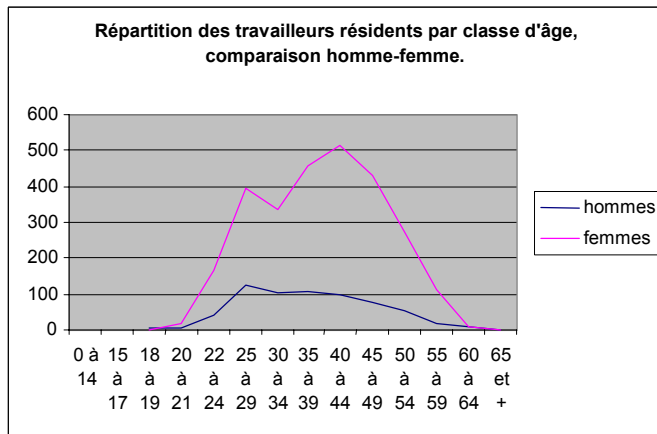
3.4.2. Les salariés résidents du groupe d'activités : Activités pour la santé humaine.



L'activité pour la santé humaine est fortement touchée par l'emploi à temps partiel mais dans une moindre mesure à Mons (42% à Mons et 46,7% en Région wallonne). Près d'une travailleuse sur deux (48,6%) preste un temps partiel alors que leurs collègues masculins ne sont que 23,6% à opter pour ce type de prestation. Toutes prestations confondues les femmes représentent 81% des travailleurs salariés de l'activité pour la santé humaine résidant dans l'arrondissement. Le taux de croissance du nombre de prestation à temps partiel (+19%) est supérieur à celui des temps plein (+6.6%) entre 1998 et 2002. Sur les 383 travailleurs supplémentaires de l'« activité pour la santé humaine », 225 l'étaient à temps partiel.

Les travailleurs de la santé humaine de plus de 50 ans sont relativement peu nombreux et ne représentent que 14% de l'ensemble, ce qui est relativement faible en comparaison avec le taux observé dans l'ensemble des secteurs (19%). Par rapport à la région wallonne l'arrondissement affiche un taux plus élevé de jeunes travailleurs (22 à 29 ans) et de travailleurs âgés entre 35 et 50 ans. Les plus de 50 ans sont sous représentés ainsi que les 30-34 ans. Un taux élevé pour les 25-29 ans suivit d'un faible taux pour les 30-34 ans rappelle la tendance des travailleurs observée dans l'action sociale. Il faut cependant noter que contrairement à l'action sociale les tranches de 35 à 50 ans sont fortement représentées, la

tranche des 40-44 ans est d'ailleurs la plus représentée. Les deux « pics » observés sur la courbe de la structure d'âge sont sans doute le reflet d'attitude par rapport à la carrière différenciée selon la profession exercée.



Tout comme pour l'action sociale, on remarque que le haut taux de travailleurs de 25-29 ans suivi d'un faible taux de 30-34 ans est un phénomène relativement neuf qui s'est amorcé en 2000.

Tout comme pour l'action sociale on remarque également que c'est surtout la population féminine qui donne ce caractère particulier à la structure d'âge.

4. Le sous secteur de l'éducation

4.1. Introduction.

Sous secteurs	groupe d'activité	classe d'activité	sous classe d'activité	postes de travail à Mons
Education	Enseignement primaire, y compris l'enseignement maternel	Enseignement fondamental	Enseignement primaire communautaire	157
			Enseignement primaire provincial	88
			Enseignement primaire communal	1402
			Enseignement primaire libre subventionné	944
			Enseignement primaire international	0
			Enseignement primaire et gardien déclaré par les Communautés	0
	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire général	Enseignement secondaire général communautaire	1297
			Enseignement secondaire général provincial	0
			Enseignement secondaire général communal	3
			Enseignement secondaire général libre subventionné	557
			Enseignement secondaire général international	0
			Enseignement secondaire général organisé par les forces armées	0
			Enseignement secondaire général déclaré par les Communautés	0
		Enseignement secondaire professionnel et technique	Enseignement secondaire professionnel et technique communautaire	49
			Enseignement secondaire professionnel et technique provincial	681
			Enseignement secondaire professionnel et technique communal	382
			Enseignement secondaire professionnel et technique libre subventionné	1167
			Enseignement secondaire professionnel et technique international	0
			Enseignement secondaire professionnel et technique organisé par les forces armées	0
	Enseignement supérieur	Enseignement supérieur	Enseignement supérieur communautaire	750
			Enseignement supérieur provincial	254
			Enseignement supérieur communal	81
			Enseignement supérieur libre subventionné	899
			Enseignement supérieur international	0
			Enseignement supérieur organisé par les forces armées	0
	Formation permanente et autres formes d'enseignement	Auto-écoles et écoles de pilotage	Auto-écoles	38
			Ecoles de pilotage de bateaux et d'avions	0
Formation permanente et autres formes d'enseignement		Formation permanente	99	
		Enseignement artistique non classable par niveau	366	
		Enseignement par correspondance	0	
		Autres formes d'enseignement, n.d.a.	8	

Sources : ONSS, données 2002.

L'éducation fera l'objet ici d'une analyse quelque peu moins détaillée que les deux précédents sous-secteurs étant donné son évolution comparativement moins favorable sur la période observée.

4.2. Le sous secteur de l'éducation : approche globale.

4.2.1. Evolution et caractéristiques des postes de travail.

Sur le territoire du CSEF:

Postes de travail	Nombre de postes de travail en 2002	9222
	% par rapport à l'ensemble des postes de travail en 2002	16%
	Evolution de 1994 à 2002	-16%
	Rapport public / privé en %	100% / 0%
	Rapport hommes / femmes en %	37% / 63%
	Rapport manuels / intellectuels en %	7% / 93%

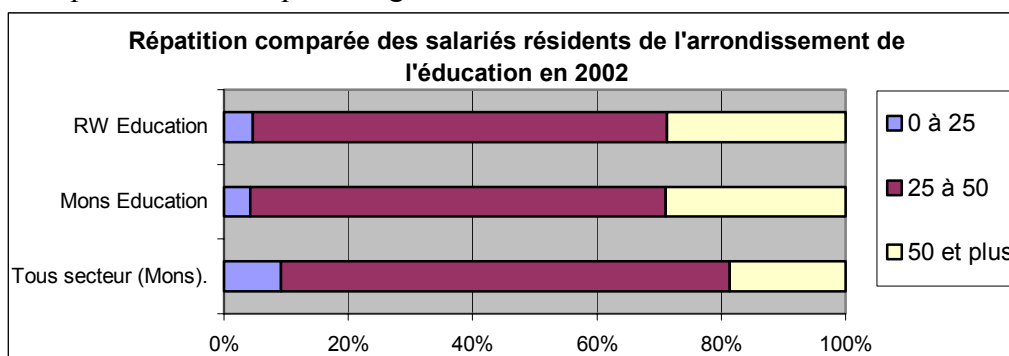
Etablissements	Nombre d'établissements total	174
	- de moins de 10 postes de travail	84
	- de plus de 200 postes de travail	13

Sources : ONSS

Avec ses 9222 postes de travail, l'éducation représente 16% des postes de travail de l'arrondissement. Des trois grands sous-secteurs du non-marchand, c'est le seul qui voit son nombre de postes de travail diminuer (-15.9% entre 1994 et 2002), et afficher une évolution moins favorable qu'en Région wallonne. Les 174 établissements de l'arrondissement sont tous publics et offrent en grande majorité des postes intellectuels (7% de manuels). La taille de ces établissements varie fortement, le plus grand offre 516 postes de travail dans le secondaire technique et professionnel. La majorité des salariés sont des femmes (63%).

4.2.2. Profil des travailleurs.

Le sous secteur de l'éducation bénéficie d'un taux relativement élevé de prestation temps plein (77,1% pour 66,4% pour l'ensemble des secteurs). Ce taux de temps plein est également supérieur à Mons qu'en Région wallonne.

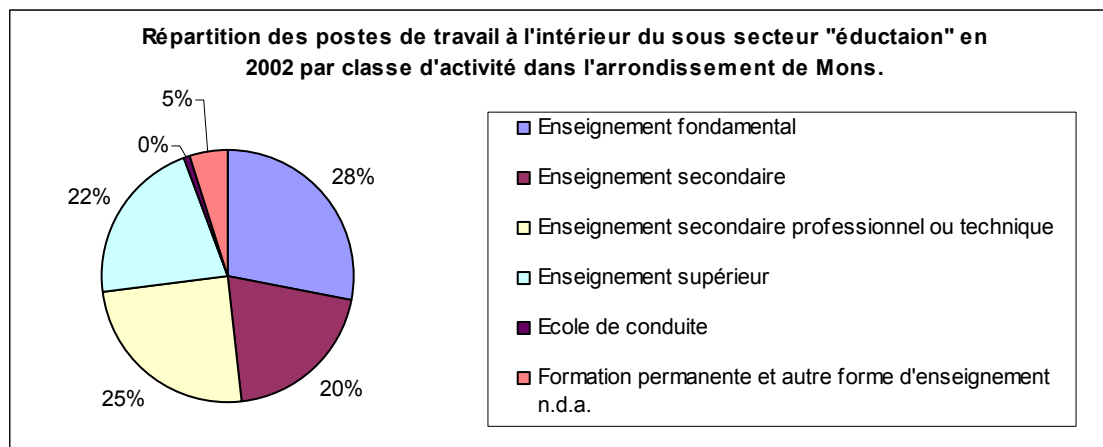


L'éducation est un secteur relativement « âgé » avec 29% de travailleurs salariés résidant dans l'arrondissement de plus de 50 ans et une population de moins de 25 ans et de 25 à 50 relativement faible par rapport aux autres secteurs. Cette situation n'est pas propre à Mons, la même répartition des tranches d'âge se retrouve aussi pour la Région wallonne.

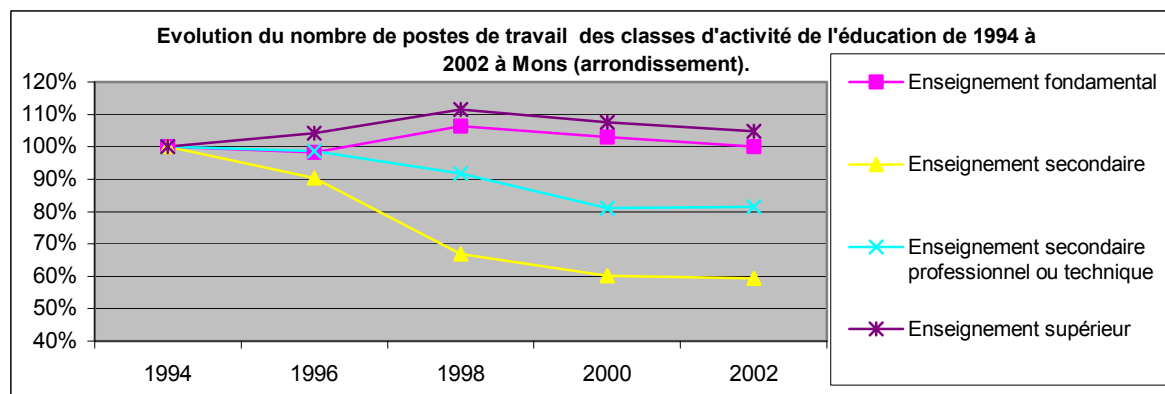
L'éducation est un sous secteur avec un taux de temps plein relativement élevé de manière générale et plus spécifiquement à Mons (77.1%) par rapport à la Région wallonne(72%). Cependant, comme nous le verrons après, le profil des travailleurs du sous secteur varie selon les classes d'activité.

4.3. Les postes de travail du sous secteur de l'éducation : approche détaillée.

4.3.1. Détail en classe d'activité.



Les postes de travail du sous secteur de l'« éducation » sont répartis essentiellement entre quatre classes d'activité : l'enseignement fondamental (2591 postes de travail), l'enseignement secondaire (1857 postes), l'enseignement secondaire professionnel ou technique (2279 postes) et l'enseignement supérieur (1984 postes).



Le nombre de postes de travail des quatre classes d'activités qui nous intéressent particulièrement, n'ont pas connu de hausses significatives depuis 1994. Au contraire, l'enseignement secondaire général et dans une moindre mesure l'enseignement secondaire professionnel ou technique ont connu une sévère baisse du nombre de postes de travail (essentiellement de 1996 à 2000). En huit ans, l'enseignement secondaire général a perdu 1269 des 3126 postes de travail qu'il comptait en 1994.

La baisse du nombre de postes dans ces deux classes d'activité se retrouve également au niveau de la Région wallonne, cependant le phénomène est plus accentué dans l'arrondissement, particulièrement pour l'enseignement secondaire général. Notons cependant

que cette baisse spectaculaire est ici exprimée en nombre de postes de travail. Un rapport de la Communauté française⁵ montre également une baisse d'effectif salarié pour cette même classe d'activité pour la même période, mais celle-ci est exprimée en équivalent temps plein (ETP) et s'avère nettement moins forte. Il se pourrait donc que cette baisse de postes de travail salarié, si elle est en effet bien réelle, se voit également amplifiée par d'autres phénomènes que la baisse de l'emploi salarié, tels que, par exemple, des fusions d'emplois à temps partiel.

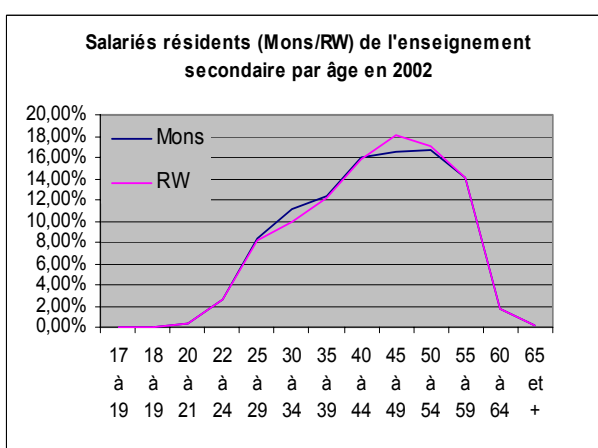
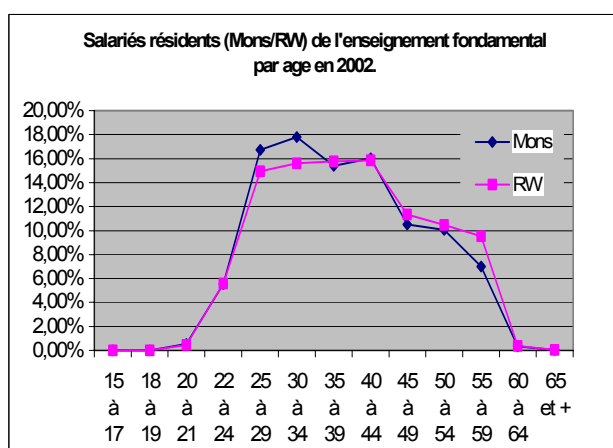
Le nombre de postes de travail au sein de l'enseignement fondamental et de l'enseignement supérieur stagne par rapport à 2004. L'enseignement fondamental ne connaît donc pas la tendance à la hausse observée pour la Région wallonne. L'enseignement supérieur, quant à lui, compte 90 postes de travail supplémentaires de 1994 à 2002 pour seulement 70 en Région wallonne.

Une analyse de la répartition des postes de travail ventilés par sous classes d'activité semble peu pertinente en ce qui concerne notre objectif. La ventilation en sous-classe pour les quatre classes mises en exergue ci-dessus se fait selon que l'activité est subsidiée par les communes, la communauté, les provinces ou encore relève du réseau libre. La répartition des postes de travail à travers ces sous-classes ne nous apporte donc pas de détail sur l'activité elle-même.

4.4. Profil des travailleurs : approche détaillée.

Nous avons remarqué lors de l'analyse du sous secteur de manière générale (point 4.2.2.) que l'éducation bénéficiait d'un taux élevé de travailleurs à temps plein et de plus de 50 ans. Une analyse distinguée selon le groupe d'activité, ou plutôt dans ce cas-ci, le niveau du type d'enseignement dans lequel les travailleurs sont occupés, révèlent des profils de salariés fortement différenciés.

Alors que dans l'enseignement fondamental les tranches d'âge les plus représentées sont celles des 25-29 ans et des 30-34 ans (respectivement 16,7% et 17,8% des travailleurs), l'enseignement secondaire voit ses travailleurs de 45-49 ans et 50-54 ans (18 et 17%) représenter les tranches les plus importantes. Les tendances à une population de salariés

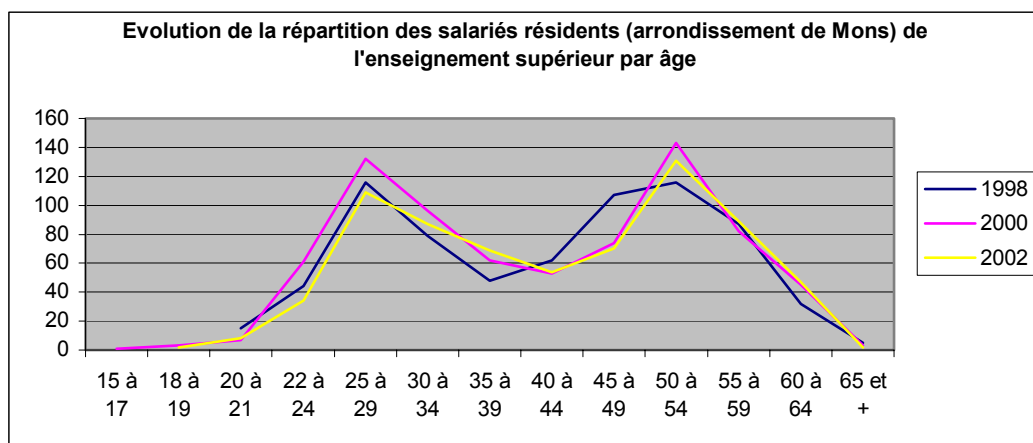


« jeune » dans le fondamental, et celle à une population « âgée » dans le secondaire observée dans l'arrondissement se retrouve également en Région wallonne. La tendance du fondamental est cependant amplifiée au sein de l'arrondissement avec une surreprésentation des 25-34 ans (les tranches d'âge le plus représentées sont celles allant de 30 à 44 ans) et une sous représentation des 50-59 ans (7% à Mons pour 9.5% en Wallonie).

⁵ Statistiques du personnel enseignant sur la période de 1993-1994 à 2002-2003, Ministère de la Communauté française – Etnic, 2005, sur <http://www.statistiques.cfwb.be/rapports.php>

L'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire sont tous deux marqués par un haut taux de temps plein (respectivement 79,5 et 75,7%). Ces taux de temps plein sont par ailleurs supérieurs à ceux observés pour les mêmes groupes d'activité en Région wallonne (respectivement 75,6 et 71,7%). Cette forte proportion de temps plein semble être une tendance stable de 1998 à 2002 même si la proportion de temps partiel tend très légèrement à croître (de 18,7 à 20,5% pour le fondamental ; de 23,4 à 24,1% pour le secondaire). Le taux de temps partiel a augmenté principalement de 1998 à 2000 pour diminuer de 2000 à 2002, il n'est donc pas certain qu'il existe une réelle tendance à la hausse.

L'enseignement supérieur affiche une structure d'âge particulière : les tranches d'âge les plus représentées, aussi bien à Mons qu'en Wallonie sont celles des 25-29 ans (15,5% à Mons ; 16,9 en Wallonie) et des 50-54 ans (18,66 à Mons ; 12,52 en Wallonie), cette dernière étant davantage représentée dans l'arrondissement que dans la Région. Ces deux tranches d'âge restent de 1998 à 2002 les plus représentées et leur surreprésentation tend à s'accroître par rapport aux autres classes.



En termes de prestation, l'enseignement supérieur est, lui aussi, marqué par un haut taux de temps plein, et ce particulièrement à Mons, où ce taux est de 82,3% pour 72% en Région wallonne.

Partie III. L'offre et la demande d'emploi dans l'arrondissement.

Cette troisième partie permettra d'apporter un éclaircissement sur la demande et l'offre d'emploi dans l'arrondissement, et plus particulièrement d'y évaluer l'importance du secteur « services aux personnes ou non-marchands ».

Dans un premier temps, l'attention se portera sur l'importance du secteur en termes d'offres d'emplois transitant par les Forem ; dans un deuxième, sur l'importance des demandeurs d'emplois inscrits comme travailleurs du secteur ainsi que sur l'adéquation du public de demandeur aux offres d'emploi de ce même secteur.

1. Offres d'emplois.

Offres d'emploi transitant par le Forem par secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Répartition des besoins de main-d'œuvre déclarés à FOREM Conseil (2004)	Répartition des besoins de main-d'œuvre déclarés à FOREM Conseil (01 à 08/2005)	Poids du secteur dans le total des postes de travail (ONSS 30 juin 2002)
IMMOBILIER, LOCATION ET SERVICES AUX ENTREPRISES	30,0%	37,5%	6,7%
COMMERCE;REPARATIONS AUTOMOBILE ET D'ARTICLES DOMESTIQUES	9,7%	9,4%	10,3%
SANTE ET ACTION SOCIALE	9,7%	8,6%	14,4%
CONSTRUCTION	7,7%	7,5%	5,4%
EDUCATION	9,4%	6,1%	14,8%
ADMINISTRATION PUBLIQUE	3,3%	3,5%	19,9%
SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	3,5%	2,5%	4,3%
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	2,7%	2,1%	6,1%
HOTELS ET RESTAURANTS	2,8%	1,8%	1,9%
AUTRES SECTEURS D'ACTIVITE	12,2%	9,0%	15,1%
DIVERS	8,9%	12,0%	1,3%
TOTAL	100%	100%	100%

SOURCE : FOREM Conseil – AMEF

Ces données sont à prendre avec précaution. Il ne s'agit ici seulement que des offres passant par le Forem, cela ne représente donc qu'une part de l'offre d'emploi globale de la sous région, que l'on estime généralement à dix ou quinze pourcents. De plus, certains secteurs n'emploient pas les services du Forem, activant un canal de recrutement qui leur est propre (c'est le cas notamment des administrations publiques et l'éducation). Notons que la première catégorie, « immobilier, location et services aux entreprises », est principalement composée d'offres dans le secteur du « services aux entreprises » qui comprend les interim.

Si l'on compare l'importance des offres des trois sous-secteurs développés précédemment (à savoir, l'administration publique, la santé et action sociale et l'éducation), à leur importance en termes d'emplois salariés sur l'arrondissement, on remarque que ceux-ci ne représentent qu'un peu plus de 22% des offres alors qu'ils représentaient 55% des postes de travail salarié. Cette sous représentation des offres est due en grande partie à l'utilisation par ces sous-secteurs d'autres canaux de recrutement.

Il est cependant intéressant de noter que la « santé et l'action sociale », avec 9,7% des 4168 offres transitant par le Forem en 2004, figure parmi les secteurs d'activité proposant le plus d'offre d'emploi après les « services aux entreprises ». Cette proportion baisse au premier semestre 2005. Cette baisse semble généralisée à l'ensemble des secteurs, excepté l'« administration publique » (de 3,3% en 2004 à 3,5% au premier semestre 2005) et

l' « Immobilier, location et services aux entreprises » qui connaît la croissance la plus forte hausse (de 30% à 37,5%).

2. La demande d'emploi.

Demandeurs d'emploi par branche d'activité en 2004

Branche d'activité	DR Mons Nombre de DEI (moyenne annuelle)	DR Mons Proportion	RW Proportion	% de femmes	% de moins de 25 ans	% de plus de 50 ans
Admis ou en attente Art. 36	8 172	33,5%	28,7%	60,7%	48,4%	2,0%
Commerce de détail	2 517	10,3%	10,2%	69,3%	9,2%	11,4%
Services fournis aux entreprises	1 525	6,3%	9,0%	41,2%	11,6%	7,9%
Industrie de la construction	1 312	5,4%	6,4%	3,1%	7,0%	12,2%
Oeuvres sociales (hospices, asile de vieillards, crèches, pouponnières, foyer pour aveugles, orphelinats, Croix-Rouge, société de bienfaisance, etc)	1 343	5,5%	5,6%	71,8%	8,3%	9,4%
N'ayant jamais travaillé sans pouvoir prétendre à l'art. 36	1 073	4,4%	4,3%	54,7%	28,7%	5,6%
Services administratifs de l'état, des provinces et des communes	739	3,0%	3,2%	54,3%	8,3%	9,7%
Industrie hôtelière	680	2,8%	3,8%	51,4%	13,6%	6,3%
Enseignement	610	2,5%	3,1%	74,8%	10,2%	8,5%
Autre services publics	605	2,5%	1,4%	54,7%	8,2%	10,7%
Services personnels	468	1,9%	2,4%	74,3%	4,4%	15,1%
Médecine humaine et médecine animale	427	1,8%	1,7%	85,2%	10,4%	11,8%
Transport de marchandises	392	1,6%	2,2%	18,2%	9,1%	16,9%
Autres (20 % restant)	4 512	18,5%	18,2%	40,1%	6,9%	16,6%
Total	24 374	100,0%	100,0%	53,6%	22,8%	8,5%

SOURCE : FOREM Conseil - AMEF

Remarque : la classification de ces demandeurs d'emploi dans une branche d'activité se base uniquement sur les déclarations du demandeur d'emploi.

Le classement par activité opéré par le Forem est différent de celui utilisé dans notre analyse jusqu'à présent. Il est donc difficile de lier les conclusions que l'on peut tirer à partir de ce tableau avec les conclusions tirées ci-dessus sur base du découpage en secteur d'activité. Cependant certaines branches d'activité peuvent être assimilées au « services aux personnes et non marchands ». C'est le cas notamment des « œuvres sociales », des « services administratifs de l'état des provinces et des communes », l' « enseignement », les « autres services publics » et les « médecine humaine et médecine animale ». Ces différentes branches représentent à elles-seules, 3724 demandeurs d'emploi en 2004 (moyenne annuelle du nombre de DEI le premier de chaque mois).

Un peu moins d'un DEI sur trois est un jeune en stage d'attente n'ayant, le plus souvent jamais travaillé (« admis et en attente art 36 »). Une partie de ces DEI, sont également susceptible de chercher un emploi dans le non-marchand.

Il existe donc une réelle réserve de main d'œuvre pour le non-marchand. Outre un nombre trop restreint d'emplois à pourvoir par rapport à la demande, une inadéquation entre le demandeur d'emploi et le profil recherché par les employeurs peuvent expliquer la présence de nombreux DEI se réclamant du non-marchand. Concernant cette inadéquation entre le profil du demandeur et ce que recherche l'employeur, il est à noter que le secteur des « services aux personnes ou non-marchands » propose essentiellement des postes « intellectuels » (79%) alors que les DEI en général se déclarent à 55% ouvriers. Le niveau d'étude des DEI est par ailleurs relativement bas avec 57% d'entre eux qui ont au maximum leur diplôme de secondaire inférieur.

3. Conclusions

Il est difficile de tirer des conclusions sur base uniquement des offres d'emploi transitant par le Forem et ce particulièrement pour les secteurs du non-marchand dont certains utilisent leur propre canal de recrutement. On peut toutefois affirmer qu'avec près d'un dixième du total des offres du Forem chacun, les sous-secteurs de l' « éducation » et de la « santé et action sociale », il existait donc au sein de ces sous-secteurs en 2004 une demande de main-d'œuvre.

Au niveau de la demande d'emploi, la question de la correspondance entre le profil des demandeurs d'emploi et le profil recherché par l'employeur pose problème étant donné que le non-marchand relève essentiellement du tertiaire alors que les DEI en général sont en grande partie des « ouvriers » peu qualifiés. Outre cette remarque basée sur les chiffres globaux, il faut noter qu'au niveau des branches d'activités, les DEI, inscrit comme faisant partie d'un secteur, ne possèdent pas forcément les compétences ou le niveau de qualification réellement recherché dans ce dernier. Une approche par branche ou secteur d'activité ne nous apporte que très peu de renseignement en la matière et nous incite à aborder la question de la correspondance des profils des DEI et aux profils recherchés sous l'angle des métiers et des compétences.

Partie IV : Conclusions, limites et perspectives.

Cette exploration du non-marchand au travers des chiffres de l'emploi salarié (onss décentralisée) nous permet de mieux cerner les activités au sein desquelles le nombre de postes de travail est relativement important et/ou bénéficie d'une hausse importante sur la période de 1994 à 2002.

Nous savons à présent que le secteur des services aux personnes ou non-marchands qui représentait 55% des postes de travail de la sous-région comprend principalement l'administration publique, l'éducation et le sous-secteur de la santé et de l'action sociale (soit 49% de l'ensemble des postes de l'arrondissement). Notre attention s'est portée principalement sur l'« administration publique » et la « santé et action sociale » en raison de leur évolution (respectivement de +53% et + 29,7%).

Au sein de ces deux sous secteurs, on a tenté d'identifier de la manière la plus précise possible les activités les plus importantes en termes de postes de travail. Quatre activités ressortent particulièrement : les administrations communales à l'exclusion des CPAS (2728 postes de travail) ; les administrations provinciales (2651 postes de travail) ; les activités hospitalières (3532 postes de travail) ; les maisons de repos pour personnes âgées (1559 postes de travail). Bien que permettant de mieux comprendre ce qui compose le secteur, ces subdivisions, même au niveau le plus détaillés, restent parfois encore fort globales, recouvrent des réalités professionnelles différentes, et n'offrent jamais qu'une vision en termes ... d'activité ! Il n'est donc pas possible sur base uniquement de ces statistiques d'identifier des compétences ou des métiers.

Outre le détail des activités du non-marchand et leur développement, les statistiques de l'emploi salarié nous renseignent sur les catégories d'âge et les types de prestations des travailleurs du secteur. Nous avons alors tenté d'établir un profil des travailleurs des activités que nous avons au préalable identifiées. Bien que ces données concernant les travailleurs ne soient disponibles qu'à un niveau d'observation relativement global (nace 3), elles nous ont permis de dresser des profils différenciés selon les activités. Les travailleurs des administrations publiques s'avèrent en général âgés et prestant des temps plein ; ceux de l'action sociale (entre autre, ceux des maisons de repos) sont relativement jeune et sont nombreux à prester des temps partiel ; ceux des activités pour la santé humaines (dont ceux des activités hospitalières) comptent un grand nombre de jeunes travailleurs de 25-29 ans, bien que ce soit ceux compris dans la tranche d'âge 40-44ans qui soient les plus représentés, et voient beaucoup de leur salariés prester des temps partiel.

Ces constats, même s'ils apportent certaines réponses, ne manquent pas également de poser quelques questions. La jeunesse des secteurs d'activités de l'action sociale et de la santé humaine, même si celle-ci est fort probablement due en grande partie aux embauches de jeunes travailleurs ces dernières années, pose la question d'une tendance à un départ du secteur relativement prématurée étant donné les faibles taux des travailleurs âgés. L'importance toute particulière de l'emploi à temps partiel au sein de ces deux secteurs interpelle également.

Aussi, la structure d'âge relativement « âgée » des travailleurs de l'administration publique pourrait laisser pressentir une future vague d'embauche de salariés dans le cadre de prestation en temps plein en remplacement des travailleurs âgés actuels. Mais avant d'établir de telles prévisions, il serait nécessaire de connaître les politiques de ressources humaines envisagées. Autrement dit : est-il prévu de remplacer ces travailleurs âgés ?

Afin de répondre à ces questions, de pouvoir confirmer les tendances observées sur les statistiques ainsi que pour dépasser l'approche en termes d'activité pour obtenir des

informations en termes de métiers et compétences, il est nécessaire de se tourner vers les professionnels du secteur, d'aller confronter nos chiffres au terrain.

ANNEXES

Postes de travail salarié (sources : statistique décentralisée de l'ONSS)

Il s'agit des emplois de salariés offerts par les employeurs ayant un établissement dans la sous région, qu'il s'agisse d'emplois à temps plein ou d'emplois à temps partiel ; ces emplois ne sont pas nécessairement occupés par des habitants de la sous-région.

Lorsqu'une même fonction est occupée par plusieurs travailleurs à tour de rôle, plusieurs postes de travail sont donc comptabilisés. Et lorsqu'un même travailleur est occupé à temps partiel chez plusieurs employeurs, il y aura aussi plusieurs postes de travail comptabilisés dans la statistique, un auprès de chaque employeur.

L'ONSS entend par travailleur tout qui est engagé par un contrat de travail auprès d'un employeur. Même si ce contrat est suspendu momentanément, par exemple par suite d'un congé de maternité ou de maladie (d'une durée inférieure à 12 mois). Même si les prestations ne dépassent habituellement pas deux heures par jour.

Le nombre de postes de travail est donné au 30/06 (source : statistiques décentralisées de l'ONSS).

La ventilation des secteurs d'activité suit la nomenclature NACE-BEL créée par EUROSTAT et adoptée par l'ONSS à partir de 1993. A chaque établissement, l'ONSS attribue un code de secteur d'activité spécifique qui n'est pas obligatoirement le même que celui du secteur d'activité principal de l'entreprise lorsque l'entreprise est active dans plusieurs secteurs. Cependant, beaucoup d'établissements ont le même code que celui du siège d'exploitation principal de l'entreprise, celui-ci étant lui-même un établissement.

Etablissements

Dans la définition de l'ONSS, un établissement désigne un siège d'exploitation ou une institution qui emploie du personnel salarié, dans une activité spécifique, dans une commune. Il s'agit aussi bien d'entreprises que d'écoles, ministères ou associations. Quand une entreprise ou un organisme exerce deux activités différentes ou est présent dans deux communes différentes, l'ONSS comptabilise deux établissements distincts. En effet, la statistique décentralisée de l'ONSS appelle établissement :

- tout employeur immatriculé à l'ONSS et ayant occupé du personnel assujetti à la sécurité sociale au cours du trimestre concerné, qu'il s'agisse d'une : personne morale : SA ou SPRL, Ministère, Province ou Commune, ASBL ; Personne physique, par exemple, un indépendant avec le statut d'employeur.
- tout siège d'exploitation (succursale, division, etc.) situé dans une commune différente de celle du siège principal de l'employeur ;
- toute activité différente de l'activité principale de l'employeur selon la nomenclature de l'ONSS.

Le nombre d'établissements est donné au 30/06 (source : statistique décentralisée de l'ONSS).

Travailleurs salariés habitant la sous-région (sources : statistique ONSS LATG et APL)

Ceci concerne les habitants domiciliés dans la sous-région et occupant un poste de travail salarié dans un établissement de la sous-région ou d'une autre sous-région belge, à temps plein ou à temps partiel ; sont donc inclus les navetteurs vers d'autres parties du pays (base de données LATG). A noter cependant que les personnes résidant en Belgique mais travaillant au Grand-Duché de Luxembourg ne sont pas comptabilisées dans cette

statistique. La ventilation des travailleurs salariés résidents se fait également suivant la nomenclature NACE-BEL.

Les personnes travaillant comme agents des pouvoirs locaux (communaux et provinciaux) sont reprises au sein d'une base de données spécifique (base APL). Les données concernant ces travailleurs ne permettent pas une ventilation par secteur (on sait juste qu'ils travaillent pour les pouvoirs locaux), ni par prestation et leur ventilation par âge n'est disponible qu'à travers trois classes. Sont considérés comme agents des pouvoirs locaux les personnes travaillant pour :

- « les communes;
- les établissements publics qui dépendent des communes;
- les associations de communes;
- les agglomérations et les fédérations de communes;
- les établissements publics qui dépendent des agglomérations et des fédérations des communes;
- les provinces;
- les établissements publics qui dépendent des provinces;
- la Commission communautaire flamande et la Commission communautaire française;
- les organismes économiques régionaux visés aux chapitres II et III de la loi cadre du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique modifiée par le décret du 25 mai 1983 du Conseil régional wallon, sauf pour les membres du personnel pour lesquels ils sont tenus d'octroyer directement les prestations familiales;
- les organismes désignés par le Roi et visés par la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, et ce pour les membres de leur personnel qui ne donnent pas lieu au paiement à l'Office national de sécurité sociale d'une cotisation pour le régime des prestations familiales pour travailleurs salariés, pour autant qu'ils ne soient pas tenus de payer directement les prestations familiales à ces membres du personnel. Le Roi fixe pour chacun de ces organismes la date d'affiliation;
- les associations de plusieurs organismes susmentionnés.
- l'a.s.b.l. "Vlaamse Operastichting" pour les membres du personnel qui étaient nommés à titre définitif à l'Intercommunale "Opera voor Vlaanderen" et qui sont repris avec maintien de leur statut. » (<http://www.onssapl.fgov.be/fr/who/index.htm#p1>)

Salariés à temps partiel

Ce sont les travailleurs dont le nombre d'heures de travail par semaine n'atteint pas en moyenne la durée normale du travail à temps plein dans l'entreprise ou le secteur d'activité (cf. conventions collectives).

A noter par conséquent que, dans le tableau, les travailleurs saisonniers et les travailleurs intermittents, les intérimaires par exemple, ne sont pas inclus dans les travailleurs à temps partiel.

DEI (Demandeurs d'emplois inoccupés)

Ce terme regroupe les chômeurs complets indemnisés inscrits comme demandeurs d'un emploi à temps plein et les jeunes en stage d'attente, ainsi que d'autres travailleurs inoccupés qui sont inscrits, obligatoirement ou librement, auprès du FOREM.

Ce regroupement permet de comptabiliser les chômeurs tels que les définit strictement l'Office de statistique de la Communauté européenne, à savoir les personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi salarié et immédiatement disponibles pour un emploi.

Une modification de la méthode de comptabilisation du nombre de DEI est survenue en novembre 2001 en vue d'une harmonisation des données statistiques produites par les 3 offices régionaux de l'emploi (FOREM, ORBEM, VDAB et ARBEITSAMT). Depuis novembre 2001, les chômeurs complets indemnisés sont retirés des statistiques du FOREM dès le

lendemain d'une absence de pointage, alors que précédemment ils étaient maintenus pendant au moins 2 mois consécutifs. Cette modification du mode de calcul implique une diminution du nombre de DEI comptabilisés.

Annexe 2 : Annuaire statistique

Salariés résidents.

Sources : ONSS-LATG/APL

Note méthodologique :

Ont été ici considérés comme salariés résidents le nombre de travailleurs assujettis à l'ONSS estimé sur la base de la banque de données 'salaires-carrière' (LATG), le nombre de salariés assujettis à l'ONSS-APL, et résidant sur l'arrondissement de Mons/Région Wallonne sans nécessairement y occuper un poste (par exemple un salarié résidant à Jurbise et travaillant à Soignies).

Répartition des travailleurs salariés résidents par grands secteurs d'activité

	1997		2000		2002		évolution en 2002 depuis 1997 en %	
	mons	RW	mons	RW	mons	RW	mons	RW
Services aux personnes ou non marchands	30 100	406 106	32 353	432 900	32 799	440 090	109	108
Services marchands	19 644	302 660	21 463	326 576	22 189	336 439	113	111
Construction	3 521	51 528	3 864	56 159	3 944	56 457	112	110
Industrie	9 806	153 173	10 141	155 462	9 380	151 315	96	99
Agriculture	176	5 208	205	5 725	172	5 631	98	108
Total	63 247	918 675	68 026	976 822	68 484	989 932	108	108

Sources : ONSS LATG-APL/ Iweps

Les sous-secteurs du secteur « services aux personnes et non-marchands » en 2002, et croissance comparée Mons/RW.

Répartition des travailleurs salariés résidents du non-marchands par sous secteur d'activités (nace 2).

Secteur d'activité NACEBEL		nb de travailleurs en 2002	variation 1997-2002 en nombres absolus	Taux de croissance entre 1997 et 2002	TC RW entre 1997-2002
97	Administrations provinciales et locales	8 676	964	12,5%	6,1%
80	Education	8 514	85	1,0%	3,5%
85	Santé et action sociale	6 488	1 088	20,1%	21,1%
75	Administration publique, services collectifs généraux et sécurité sociale obligatoire	6 311	306	5,1%	7,0%
98	Activités mal définies	765	-68	-8,2%	-3,3%
91	Activités associatives diverses	733	49	7,2%	2,3%
92	Activités récréatives, culturelles et sportives	600	155	34,8%	22,4%
93	Services personnels	342	82	31,5%	8,1%
99	Organismes extra-territoriaux	235	-10	88,5%	13,5%
90	Assainissement, voirie et gestion des déchets	98	46	-4,1%	38,6%
95	Services domestiques	37	2	5,7%	-6,4%
Services aux personnes ou non-marchands		32 799	2 699	9,0%	8,4%
TOTAL		68 484	5 237	8,3%	7,8%

Sources : ONSS Latg-APL/ Iweeps

Répartition par âge des salariés résidents occupés dans les trois principaux sous-secteurs du non-marchands à Mons et en Région wallonne (+ répartition des salariés résidant à Mons dans l'ensemble des secteurs) en 2002.

	Salariés	moins de 25	25-50	50 et +	total
Administration publique Mons	unités	294	4280	1737	6311
	Répartition en %	4,66%	67,82%	27,52%	100,00%
Administration publique Région wallonne	unités	3843	59758	19892	83493
	Répartition en %	4,60%	71,57%	23,82%	100,00%
Education Mons	unités	361	5686	2467	8514
	Répartition en %	4,24%	66,78%	28,98%	100,00%
Education Région wallonne	unités	5255	75908	32737	113900
	Répartition en %	4,61%	66,64%	28,74%	100,00%
Santé et action sociale Mons	unités	579	5118	791	6488
	Répartition en %	8,92%	78,88%	12,19%	100,00%
Santé et action sociale Région wallonne	unités	7837	67375	12070	87282
	Répartition en %	8,98%	77,19%	13,83%	100,00%
Administration provinciale et locale (APL)* Mons	unités	456	6216	2004	8676
	Répartition en %	5,26%	71,65%	23,10%	100,00%
Administration provinciale et locale (APL)* Région	unités	7119	80230	27771	115120
	Répartition en %	6,18%	69,69%	24,12%	100,00%
Tous secteurs (Mons)	unités	6 302	49 413	12 769	68 484
	Répartition en %	9,20%	72,15%	18,65%	100,00%

* pour rappel : les travailleurs des administrations provinciales et locales ne sont pas repris dans la base de données «salaires-carrière » (LATG) mais font l'objet d'une base distincte.

Répartition par types de prestation des salariés résidents occupés dans les trois principaux sous-secteurs du non-marchands à Mons et en Région wallonne (+ répartition des salariés résidant à Mons dans l'ensemble des secteurs) en 2002.

	Salariés	Temps plein	Indéterminé	Temps partiel	Saisonnier / interim	Total
Administration publique Mons	unités	5409	18	884	0	6311
	Répartition en %	85,71%	0,29%	14,01%	0,00%	100,00%
Administration publique Région wallonne	unités	70927	321	12227	18	83493
	Répartition en %	84,95%	0,38%	14,64%	0,02%	100,00%
Education Mons	unités	6566	20	1928	0	8514
	Répartition en %	77,12%	0,23%	22,65%	0,00%	100,00%
Education Région wallonne	unités	82013	193	31679	15	113900
	Répartition en %	72,00%	0,17%	27,81%	0,01%	100,00%
Santé et action sociale Mons	unités	3555	255	2678	0	6488
	Répartition en %	54,79%	3,93%	41,28%	0,00%	100,00%
Santé et action sociale Région wallonne	unités	43342	2763	41154	23	87282
	Répartition en %	49,66%	3,17%	47,15%	0,03%	100,00%
Tous secteurs (Mons)	unités	45507	9604	12110	1263	68484
	Répartition en %	66,45%	14,02%	17,68%	1,84%	100,00%

NB : la répartition des salariés des administrations provinciales et locales par prestation n'est pas disponible : 100% des APL= Indéterminés.

Salariés, résidant dans l'arrondissement de Mons, de l' « action sociale » (nace 3 : 853) par âge : Evolution

age	1997	1998	1999	2000	2001	2002
15 à 17		1	2	3	1	
18 à 19	5	12	5	16	24	23
20 à 21	52	55	53	55	62	79
22 à 24	236	257	254	254	249	238
25 à 29	483	510	570	607	639	650
30 à 34	478	478	489	534	507	506
35 à 39	411	452	475	453	504	529
40 à 44	345	362	385	420	450	422
45 à 49	246	275	301	330	340	347
50 à 54	118	130	139	168	188	215
55 à 59	43	53	59	58	67	83
60 à 64	16	18	25	32	26	18
65 et plus	5	5	5	4	3	5
total	2438	2608	2762	2934	3060	3115

Salariés , résidant dans l'arrondissement de Mons, de l'«activité pour la santé humaine » (nace3 : 851) par âge : Evolution

Age	1997	1998	1999	2000	2001	2002
18 à 19		4	2	3	4	4
20 à 21	29	25	26	36	32	26
22 à 24	163	148	166	188	206	209
25 à 29	423	418	415	464	496	521
30 à 34	571	529	520	466	444	437
35 à 39	581	590	591	580	577	563
40 à 44	519	540	554	558	590	616
45 à 49	385	391	421	451	479	506
50 à 54	181	225	273	305	314	325
55 à 59	71	74	80	95	110	126
60 à 64	12	20	19	16	13	17
65 et +	4	4	5	3	1	1
total	2939	2968	3072	3165	3266	3351

Salariés, résidant dans l'arrondissement de Mons, de l'«activité pour la santé humaine» (nace3 : 851) par type de prestation : Evolution

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Temps plein	1737	1699	1705	1789	1783	1811
Indéterminé	104	87	90	100	88	133
Temps partiel	1098	1182	1277	1276	1395	1407
Total	2939	2968	3072	3165	3266	3351

Salariés, résidant dans l'arrondissement de Mons, de l'« action sociale » (nace 3 : 853) par type de prestation : Evolution

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Temps plein	1496	1534	1659	1689	1728	1729
Indéterminé	82	104	81	100	115	121
Temps partiel	859	967	1020	1145	1217	1265
Saisonnier/Interim	1	3	2	0	0	0
total	2438	2608	2762	2934	3060	3115

Postes de travail salarié

Sources : ONSS décentralisée.

Répartition des postes de travail salarié occupés par grands secteurs d'activité

	1995		1999		2002	
	Mons	RW	Mons	RW	Mons	RW
Services aux personnes ou non marchands	29 371	359 713	33 568	388 599	34 551	404 948
Services marchands	16 394	249 927	15 984	263 730	16 851	282 793
Construction	3 827	54 118	3 537	55 496	3 345	57 989
Industrie	9 303	160 825	8 527	153 762	7 601	152 132
Agriculture	137	3 638	136	4 290	147	4 634
Total	59 032	828 221	61 752	865 877	62 495	902 496

Sources Onss décentralisée / Iweps

Evolution du nombre d'établissements et des postes de travail (comparée à ceux de la Région wallonne) du secteur des « services aux personnes et non-marchands »

Nace	Activité	1994			1996			1998			2000			2001			2002		
		Postes de travail en RW	postes de travail à Mons	Mons:nombre d'établissements	Postes de travail en RW	postes de travail à Mons	Mons:nombre d'établissements	Postes de travail en RW	postes de travail à Mons	Mons:nombre d'établissements	Postes de travail en RW	postes de travail à Mons	Mons:nombre d'établissements	Postes de travail en RW	postes de travail à Mons	Mons:nombre d'établissements	Postes de travail en RW	postes de travail à Mons	Mons:nombre d'établissements
7511	Administration publique générale	52598	5008	66	50811	4717	60	64115	7315	55	63362	7602	57	63296	7614	55	64282	7689	52
7512	Activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture et aux autres matières sociales	1257	145	16	1356	152	15	1911	299	17	4100	434	19	3979	340	19	4196	392	23
7513	Activités d'organismes publics relatives aux matières économiques	904	133	8	4436	497	15	5972	675	13	8789	849	15	8746	863	18	9180	846	18
7514	Activités auxiliaires des administrations	801	151	3	767	139	3	790	143	3	901	165	5	898	162	4	886	168	4
7521	Affaires étrangères	4	0	0	5	0	0	6	0	0				35	7	1	39	7	1
7522	Défense	13028	471	7	14196	546	7	14717	530	9	14210	491	6	13895	451	6	14122	486	3
7523	Justice	4462	451	14	5336	476	14	5614	549	14	6909	668	16	7340	704	17	7591	720	16
7524	Sécurité publique	10383	1029	25	10425	1050	25	10293	1026	19	12513	1277	28	12824	1257	28	11595	1182	27
7525	Protection civile	1931	131	3	1931	131	3	1314	214	2	1675	356	4	2648	366	5	2700	375	6
7530	Sécurité sociale obligatoire	7070	608	38	7222	601	38	7333	652	38	7158	646	38	7174	567	32	7057	568	33
8010	Enseignement primaire, y compris l'enseignement maternel	35891	2591	49	36396	2546	54	39612	2754	52	38907	2671	54	39837	2605	51	40163	2591	50
8021	Enseignement secondaire général	38018	3126	82	36229	2826	70	30129	2088	53	27791	1878	53	28240	1883	52	28208	1857	51
8022	Enseignement secondaire professionnel et technique	31722	2798	33	31222	2762	33	28894	2569	27	26228	2271	25	25882	2275	24	26361	2279	24
8030	Enseignement supérieur	15436	1894	15	15557	1975	16	15443	2111	13	14971	2037	14	14935	2083	15	15511	1984	16
8041	Auto-écoles et écoles de pilotage	350	36	6	328	35	6	321	32	6	348	35	6	366	35	6	388	38	4
8042	Formation permanente et autres formes d'enseignement	4945	521	28	5226	536	29	5142	470	28	5026	460	31	5285	461	30	5454	473	29
8511	Activités hospitalières	42764	3475	19	42724	3549	19	43961	3287	17	46033	3371	18	47913	3437	19	49259	3532	17
8512	Pratique médicale	5697	579	95	5315	512	77	4230	421	73	4550	520	74	4711	586	75	4708	578	76

8513	Pratique dentaire	559	8	9	532	9	9	560	10	8	574	15	13	601	12	12	604	14	14
8514	Autres activités pour la sante humaine	1197	10	8	1879	75	15	3044	201	16	3162	190	25	3024	225	23	3072	224	21
8520	Activités vétérinaires	389	69	8	262	43	7	289	43	8	333	53	7	344	55	9	346	55	9
8531	Activités d'action sociale avec hébergement	29617	1618	83	31631	1769	91	33545	2615	94	38280	3153	90	38981	3212	92	40055	3196	95
8532	Activités d'action sociale sans hébergement	17954	1199	72	17722	1173	76	23835	1500	77	21717	1259	84	22730	1323	94	23538	1429	100
9000	Assainissement, voirie et gestion des déchets	3175	327	7	3376	341	8	2844	468	11	3716	526	13	4023	590	12	3850	524	11
9111	Activités d'organisations économiques et patronales	551	15	11	818	40	10	703	52	13	945	80	18	1046	124	19	1015	75	15
9112	Activités d'organisations professionnelles	75	7	1	108	15	4	150	11	3	165	14	4	180	13	4	198	14	5
9120	Activités de syndicats de salariés	1268	133	15	1329	144	15	1305	141	18	1368	139	20	1370	139	20	1422	146	19
9131	Organisations religieuses	6326	331	118	6251	319	118	6108	323	121	5865	315	121	5794	311	120	5741	305	121
9132	Organisations politiques	42	1	1	31	1	1	45	4	2	105	4	2	70	3	1	84	5	2
9133	Autres organisations associatives, n.d.a.	2554	207	47	2506	399	43	2662	241	30	2846	264	31	2867	315	29	2843	267	30
9211	Production de films	41	0	0	111	0	0	125	0	0	125	1	1	149	3	2	184	17	2
9213	Projection de films	217	26	5	232	19	3	291	35	3	370	45	3	398	66	3	336	54	3
9220	Radio et télévision	1155	143	3	1136	137	3	1191	132	2	1336	151	2	1353	154	2	1342	159	3
9231	Art dramatique et musique	1038	29	4	1135	27	7	750	28	6	1048	153	8	1156	158	8	1272	191	10
9232	Gestion de salles de spectacle	510	35	5	428	5	4	968	79	6	1112	50	6	1121	43	7	1170	64	11
9233	Fêtes foraines et parcs d'attractions	84	3	2	73			399	15	2	338	18	3	602	24	2	548	24	2
9234	Autres activités de spectacle et d'amusement, n.d.a.	42	11	5	48	9	4	68	6	4	91	6	5	86	7	5	90	10	6
9240	Agences de presse	1	0	0	33	0	0	9	0	0	19	1	1	18	1	2	9	0	0
9251	Gestion des bibliothèques et archives publiques	89	7	2	129	19	3	784	65	7	1166	85	9	1183	92	9	1226	105	14
9252	Gestion des musées et du patrimoine culturel	1135	58	11	1197	51	11	485	40	4	862	92	6	858	110	5	965	104	6
9253	Jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles	138	0	0	192	0	0	305	0	0	358			382	0	0	394	1	1
9261	Gestion d'installations sportives	2444	82	12	2465	93	13	2427	93	15	3095	164	24	3197	154	23	3277	140	25

9262	Autres activités sportives	594	50	9	737	54	8	691	39	9	821	39	9	858	45	9	977	57	10
9271	Jeux de hasard	798	29	12	718	14	10	659	12	6	521	10	8	652	22	9	613	23	8
9272	Autres activités récréatives n.d.a.	664	3	2	794	22	5	739	40	6	856	49	9	835	53	8	787	44	9
9301	Blanchisseries industrielles et teintureriers	1782	97	16	1628	80	15	1527	78	12	1592	70	13	1576	73	14	1553	68	12
9302	Coiffure et soins de beauté	3156	151	80	3203	137	65	3349	165	84	3580	188	99	3627	187	95	3682	204	103
9303	Services funéraires	1034	60	24	1070	63	23	926	39	14	983	43	15	1019	52	16	1034	53	15
9304	Entretien corporel	15	0	0	31	1	1	47	0	0	76	5	1	127	0	0	188	0	0
9305	Autre services nda	99	13	6	87	0	1	85			91			97	4	5	28	5	3
9500	Services domestiques	889	24	24	1009	38	28	999	63	30	987	36	25	954	36	22	958	38	24
9890	Activités mal définies	9536	779	2	9524	872	1	9101	801	1	9195	823	1	9346	823	1	9340	786	1
9900	Organismes extra-territoriaux	596	566	6	402	386	4	386	375	2	402	372	2	409	380	2	414	385	3

Sources Onss décentralisée / Iweps

Postes de travail de l'arrondissement dans le secteur de « services aux personnes ou non-marchands » en 2002 par sous-classes d'activité.

nace5	intitulé nace5	Hommes	Femmes	manuels	intellectuels	total
75111	Administration centrale	508	506	124	890	1014
75112	Administration communautaire et régionale	56	121	17	160	177
75113	Administration provinciale	1098	1553	439	2212	2651
75114	Administration communale, à l'exclusion des C.P.A.S.	1424	1304	1141	1587	2728
75115	C.P.A.S.	351	768	522	597	1119
75120	Activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture	153	239	25	367	392
75130	Activités d'organismes publics relatives aux matières économiques	507	339	142	704	846
75140	Activités auxiliaires des administrations	86	82	23	145	168
75210	Affaires étrangères	3	4	0	7	7
75220	Défense	365	121	39	447	486
75231	Tribunaux	158	233	29	362	391
75232	Prisons et institutions assimilées	225	64	0	289	289
75233	Autres activités relatives à la justice	8	32	1	39	40
75242	Gendarmerie	570	47	22	595	617
75243	Police	464	101	26	539	565
75250	Protection civile	330	45	47	328	375
75301	Sécurité sociale obligatoire, à l'exclusion des mutuelles	106	182	9	279	288
75302	Mutuelles	117	131	13	235	248
75303	Autres organismes de sécurité sociale	15	17	0	32	32
80101	Enseignement primaire communautaire	27	130	17	140	157
80102	Enseignement primaire provincial	17	71	0	88	88
80103	Enseignement primaire communal	209	1193	103	1299	1402
80104	Enseignement primaire libre subventionné	165	779	25	919	944
80211	Enseignement secondaire général communautaire	485	812	151	1146	1297
80213	Enseignement secondaire général communal	0	3	3	0	3
80214	Enseignement secondaire général libre subventionné	198	359	94	463	557
80221	Enseignement secondaire professionnel et technique communautaire	33	16	49	0	49
80222	Enseignement secondaire professionnel et technique provincial	285	396	0	681	681
80223	Enseignement secondaire professionnel et technique communal	144	238	2	380	382
80224	Enseignement secondaire professionnel et technique libre subventionné	458	709	40	1127	1167
80301	Enseignement supérieur communautaire	397	353	35	715	750
80302	Enseignement supérieur provincial	84	170	0	254	254
80303	Enseignement supérieur communal	48	33	1	80	81
80304	Enseignement supérieur libre subventionné	546	353	52	847	899

80411	Auto-écoles	25	13	1	37	38
80421	Formation permanente	56	43	24	75	99
80422	Enseignement artistique non classable par niveau	184	182	16	350	366
80424	Autres formes d'enseignement, n.d.a.	6	2	0	8	8
85110	Activités hospitalières	638	2894	613	2919	3532
85120	Pratique médicale	92	486	56	522	578
85130	Pratique dentaire	0	14	2	12	14
85141	Laboratoires médicaux	23	66	8	81	89
85142	Ambulances	27	3	30	0	30
85143	Activités paramédicales, à l'exclusion des kinésithérapeutes	14	75	0	89	89
85144	Kinésithérapeutes	1	3	2	2	4
85145	Centres de collecte de sang, banques d'organes et similaires	4	8	0	12	12
85200	Activités vétérinaires	23	32	8	47	55
85311	Instituts pour mineurs handicapés	236	628	101	763	864
85313	Instituts pour enfants en difficulté	92	202	43	251	294
85314	Instituts pour adultes handicapés	141	297	53	385	438
85315	Maisons de repos pour personnes âgées	173	1386	839	720	1559
85316	Autres activités d'action sociale avec hébergement n.d.a.	12	29	3	38	41
85321	Crèches et garderies d'enfants	23	269	33	259	292
85322	Ateliers protégés	326	139	399	66	465
85323	Autres activités d'action sociale sans hébergement, n.d.a.	95	451	275	271	546
85324	Centres P.M.S. et centres d'orientation ou reformation professionnelle	25	101	9	117	126
90001	Collecte des eaux usées et épuration	1	0	1	0	1
90002	Ramassage, déversement et traitement des déchets ménagers	430	17	187	260	447
90003	Ramassage, déversement et traitement des déchets agricoles et industriels et des débris de construction ou de démolition	74	2	74	2	76
91110	Activités d'organisations économiques et patronales	43	32	4	71	75
91120	Activités d'organisations professionnelles	4	10	1	13	14
91200	Activités de syndicats de salariés	67	79	1	145	146
91311	Organisations religieuses	104	126	73	157	230
91319	Religieux à charge du budget des cultes	71	4	0	75	75
91320	Organisations politiques	3	2	0	5	5
91330	Autres organisations associatives n.d.a.	122	145	91	176	267
92111	Production de films cinématographiques	8	5	0	13	13
92113	Production d'autres films	3	1	0	4	4
92130	Projection de films	17	37	38	16	54

92201	Production et diffusion de programmes de radio	1	1	0	2	2
92203	Emission de programmes de télévision	18	6	1	23	24
92204	Production et diffusion de programmes de radio et de télévision	81	52	1	132	133
92312	Production de spectacles par des ensembles artistiques	26	9	1	34	35
92313	Services annexes à l'art dramatique et à la musique	56	100	21	135	156
92321	Exploitation de salles de théâtre, de concert et similaires	0	0	0	0	0
92322	Gestion et exploitation de centres culturels	27	37	6	58	64
92332	Parcs d'attractions	18	6	23	1	24
92340	Autres activités de spectacle et d'amusement, n.d.a.	0	10	0	10	10
92510	Gestion des bibliothèques et archives publiques	34	71	8	97	105
92520	Gestion des musées et du patrimoine culturel	55	49	23	81	104
92530	Jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles	0	1	0	1	1
92611	Gestion et exploitation de centres sportifs	41	61	32	70	102
92612	Exploitation de centres de fitness et salles de gymnastique	6	3	6	3	9
92613	Exploitation d'autres installations sportives	19	10	19	10	29
92621	Activités de clubs de sport et d'associations sportives	49	8	4	53	57
92710	Jeux de hasard	14	9	4	19	23
92721	Exploitation de salles de billards	1	2	3	0	3
92722	Exploitation de parcs de récréation, lunaparcs et similaires	24	15	26	13	39
92724	Autres activités récréatives	1	1	1	1	2
93011	Blanchisseries, teintureries et similaires	20	45	64	1	65
93012	Salons-lavoirs, blanchisseries, services de nettoyage de vêtements, linges et autres textiles pour particuliers	0	3	0	3	3
93021	Salons de coiffure	27	145	168	4	172
93022	Instituts de beauté	1	31	5	27	32
93031	Entreprises de pompes funèbres	28	17	29	16	45
93032	Gestion de cimetières et crématoriums	7	1	5	3	8
93040	Entretien corporel	1	4	0	5	5
95001	Personnel occupé à des tâches ménagères	0	9	9	0	9
95002	Personnel occupé à des travaux d'ordre non ménager	10	12	0	22	22
95003	Personnel occupé dans des domaines et jardins privés	7	0	6	1	7
98904	C.S.T., T.C.T., Prime, jeunes stagiaires d'entreprises	300	486	284	502	786
99000	Organismes extra-territoriaux	302	83	272	113	385
	Total	13977	20574	7197	27354	34551

Etablissements de l'arrondissement du secteur des « services aux personnes ou non-marchands » en 2002 par taille et par sous-classe d'activité.

nace5	intitulé nace5	0 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +	Total
75111	Administration centrale	6	4	1	3	1			1		16
75112	Administration communautaire et régionale					1	1				2
75113	Administration provinciale	1			1		1			1	4
75114	Administration communale, à l'exclusion des C.P.A.S.	3			3	3	3	3		1	16
75115	C.P.A.S.		2	2	3	4	2		1		14
75120	Activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture	17	2		1	1	2				23
75130	Activités d'organismes publics relatives aux matières économiques	10	3	1		2		2			18
75140	Activités auxiliaires des administrations	1			2		1				4
75210	Affaires étrangères		1								1
75220	Défense					1	1	1			3
75231	Tribunaux	4	8					1			13
75232	Prisons et institutions assimilées							1			1
75233	Autres activités relatives à la justice	1			1						2
75242	Gendarmerie	4		6					1		11
75243	Police	4	5		6			1			16
75250	Protection civile	3			1		1	1			6
75301	Sécurité sociale obligatoire, à l'exclusion des mutuelles	2		2	2	1	1				8
75302	Mutuelles	14	2		1	1	1				19
75303	Autres organismes de sécurité sociale	2	4								6
80101	Enseignement primaire communautaire	1	3	1	1		1				7
80102	Enseignement primaire provincial				1	1					2
80103	Enseignement primaire communal			1	6	3	5	1			16
80104	Enseignement primaire libre subventionné	11	3	1	4	5		1			25
80211	Enseignement secondaire général communautaire	2	1	8	1	3	3	1			19
80213	Enseignement secondaire général communal	1									1
80214	Enseignement secondaire général libre subventionné	22	5	1			2	1			31
80221	Enseignement secondaire professionnel et technique communautaire	1	2		1						4
80222	Enseignement secondaire professionnel et technique provincial	1					3	1			5
80223	Enseignement secondaire professionnel et technique communal	1		1			1	1			4
80224	Enseignement secondaire professionnel et technique libre subventionné	1	1	3		1	4		1		11
80301	Enseignement supérieur communautaire					1		2			3
80302	Enseignement supérieur provincial				1			1			2
80303	Enseignement supérieur communal	1	2			1					4

80304	Enseignement supérieur libre subventionné	2	1			1		3		7
80411	Auto-écoles	1	2		1					4
80421	Formation permanente	10	4	3						17
80422	Enseignement artistique non classable par niveau	3		1	5		1			10
80424	Autres formes d'enseignement, n.d.a.	1	1							2
85110	Activités hospitalières	3	2	1	3			5	3	17
85120	Pratique médicale	53	13	5	2	1	2			76
85130	Pratique dentaire	14								14
85141	Laboratoires médicaux			1		1				2
85142	Ambulances	1	2	1						4
85143	Activités paramédicales, à l'exclusion des kinésithérapeutes	5		1	3	1				10
85144	Kinésithérapeutes	4								4
85145	Centres de collecte de sang, banques d'organes et similaires			1						1
85200	Activités vétérinaires	6	1	1	1					9
85311	Instituts pour mineurs handicapés			1					1	2
85313	Instituts pour enfants en difficulté	3	2	5	5	1				16
85314	Instituts pour adultes handicapés	1	2	5	2	1		1		12
85315	Maisons de repos pour personnes âgées	5	7	17	20	8		1		58
85316	Autres activités d'action sociale avec hébergement n.d.a.	3	2	2						7
85321	Crèches et garderies d'enfants	8	3	4	2	2				19
85322	Ateliers protégés			2	3	1	2			8
85323	Autres activités d'action sociale sans hébergement, n.d.a.	36	12	6	2	2	1			59
85324	Centres P.M.S. et centres d'orientation ou reformation professionnelle	7	3	2	2					14
90001	Collecte des eaux usées et épuration	1								1
90002	Ramassage, déversement et traitement des déchets ménagers				1		1	1		3
90003	Ramassage, déversement et traitement des déchets agricoles et industriels et des débris de construction ou de démolition	3	2			2				7
91110	Activités d'organisations économiques et patronales	13	1		1					15
91120	Activités d'organisations professionnelles	4	1							5
91200	Activités de syndicats de salariés	15	2	1		1				19
91311	Organisations religieuses	107			1					108
91319	Religieux à charge du budget des cultes	9	2	1	1					13
91320	Organisations politiques	2								2
91330	Autres organisations associatives n.d.a.	25	3		1		1			30
92111	Production de films cinématographiques			1						1
92113	Production d'autres films	1								1
92130	Projection de films			2	1					3
92201	Production et diffusion de programmes de radio	1								1

92203	Emission de programmes de télévision				1						1
92204	Production et diffusion de programmes de radio et de télévision						1				1
92312	Production de spectacles par des ensembles artistiques	2			1						3
92313	Services annexes à l'art dramatique et à la musique	6					1				7
92321	Exploitation de salles de théâtre, de concert et similaires	1									1
92322	Gestion et exploitation de centres culturels	8		1	1						10
92332	Parcs d'attractions				2						2
92340	Autres activités de spectacle et d'amusement, n.d.a.	6									6
92510	Gestion des bibliothèques et archives publiques	7	3	3	1						14
92520	Gestion des musées et du patrimoine culturel	1	1	1	1	2					6
92530	Jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles	1									1
92611	Gestion et exploitation de centres sportifs	6	1	1	2						10
92612	Exploitation de centres de fitness et salles de gymnastique	2	2								4
92613	Exploitation d'autres installations sportives	8	1	2							11
92621	Activités de clubs de sport et d'associations sportives	5	3		2						10
92710	Jeux de hasard	5	3								8
92721	Exploitation de salles de billards	1									1
92722	Exploitation de parcs de récréation, lunaparc et similaires	1	1	4							6
92724	Autres activités récréatives	2									2
93011	Blanchisseries, teintureries et similaires	7	2	1	1						11
93012	Salons-lavoirs, blanchisseries, services de nettoyage de vêtements, linges et autres textiles pour particuliers	1									1
93021	Salons de coiffure	81	4	1							86
93022	Instituts de beauté	16	1								17
93031	Entreprises de pompes funèbres	10	2	1							13
93032	Gestion de cimetières et crématoriums	1	1								2
93040	Entretien corporel	3									3
95001	Personnel occupé à des tâches ménagères	10									10
95002	Personnel occupé à des travaux d'ordre non ménager	6	2								8
95003	Personnel occupé dans des domaines et jardins privés	6									6
98904	C.S.T., T.C.T., Prime, jeunes stagiaires d'entreprises								1		1
99000	Organismes extra-territoriaux	1				1		1			3
Total		665	143	107	108	55	43	31	9	2	1163